

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026



1 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026

1-1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ET LES PRINCIPAUX INDICATEURS

LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES PREVUE DANS LE PLF 2026

	(En % de produit intérieur brut [PIB], sauf mention contraire)			
	Loi de finances initiale pour 2026			LPFP 2023-2027
	2024	2025	2026	2026
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-5,8	-5,1	-4,6	-2,9
Solde conjoncturel (2).....	0,0	-0,2	-0,4	-0,2
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	-5,8	-5,4	-5,0	-2,7
Dette au sens de Maastricht.....	113,2	115,9	118,2	109,6
Taux de prélèvements obligatoires <i>(y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)</i>	42,8	43,6	43,9	44,4
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt)</i>	56,6	56,8	56,6	54,4
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)</i> •	1 652	1 697	1 733	1 705
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume <i>(en %)</i> [1].....	2,1	1,7	0,8	0,5
Principales dépenses d'investissement <i>(en milliards d'euros)</i> [2]	26	28	34	35

Selon le gouvernement, la France aurait en 2025 un déficit des administrations publiques de 5,4 points de PIB (après 5,8 points de PIB en 2024), soit environ 160 milliards d'euros. Il s'agirait selon la Commission Européenne du déficit rapporté au PIB le plus élevé de la zone euro.

La France est à nouveau sous procédure de déficit excessif depuis juillet 2024. Elle s'est engagée dans le cadre du pacte de stabilité à ramener son déficit public sous 3 points de PIB en 2029.

Malgré des efforts de redressement engagés, la situation des finances publiques demeure très dégradée.

Le déficit public reste massif et la dette devrait avoisiner les 118 % du PIB en 2026. Pour parvenir à maintenir le déficit à 5,0 % du PIB en 2026, un amendement gouvernemental a dû réduire de 60 millions d'euros (en AE et CP) le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »

En 2026, les dépenses publiques s'élèveraient à 1 733 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % en valeur par rapport à 2025. Le ratio de dépenses publiques serait ramené à 56,6 % du produit intérieur brut. La France resterait l'un des pays de l'Union européenne où le niveau de dépenses publiques portées par les dépenses sociales est le plus élevé. Si les efforts réalisés ces dernières années ont principalement porté sur les dépenses de l'Etat, les mesures de maîtrise prévues en 2026 viseraient moins les administrations publiques centrales qui verraient plutôt leurs dépenses augmenter, que les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales.

LES PREVISIONS DE CROISSANCE ET D'INFLATION

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

Le taux de croissance sous-tendant le PLFI 2025 de +1,1 % était surestimé face à la réalité 2025 arrêtée à +0,7%. Le scénario macroéconomique du projet de loi de finances repose sur une prévision de croissance de 1% pour l'année 2026, en légère hausse par rapport à 2025 sous l'effet d'une reprise progressive de la demande privée (demande des ménages et investissement des entreprises) soutenue par la baisse des prix du pétrole, l'assouplissement monétaire récent et une reprise graduelle de la zone euro.

Toutefois, le dynamisme de la croissance qui reste faible, s'explique par le contexte marqué par les tensions commerciales (forte hausse des droits de douane des Etats-Unis notamment) et par les incertitudes politiques et les ajustements budgétaires.

L'inflation globale dans le monde selon l'OCDE

	2024	2025
G20	6,2 %	3,4 %
Brésil	4,4 %	5,2 %
Chine	0,2 %	- 0,2 %
États-Unis	2,5 %	2,7 %
Inde	4,6 %	2,9 %
Japon	2,7 %	3,1 %
Royaume-Uni	2,5 %	3,1 %
Russie	8,5 %	8,5 %
Zone euro	2,4 %	2,1 %
Allemagne	2,5 %	2,2 %
Italie	1,1 %	1,9 %
France	2,3 %	1,1 %

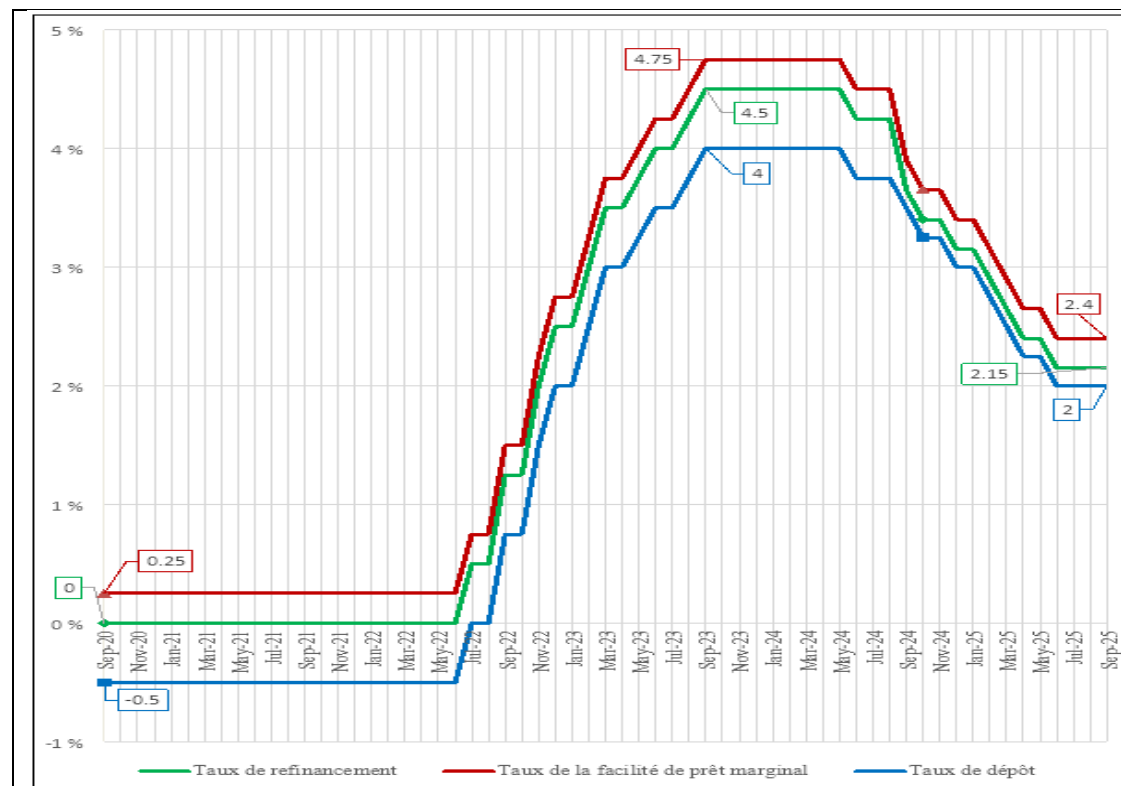
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2025

Après être revenue à 2,3% en France en 2024, l'inflation devrait s'établir à +1,1 % en moyenne annuelle en 2025, en deçà de l'inflation constatée dans les pays voisins comme l'Allemagne (+2,2%) ou l'Espagne (+1,9%) ou plus globalement dans la Zone Euro (+2,1 %). Cette tendance s'explique par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz (-15 % en février 2025) ainsi que par une progression salariale plus modérée et une faible inflation sous-jacente (1,4%). En 2026, L'inflation française, telle que mesurée par l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), resterait ainsi inférieure à celle des autres économies de la zone euro, en s'élevant à +1,3 % selon les projections publiées en septembre 2025 par la Banque de France, et devrait retrouver un niveau de 1,8 % en 2027.

LES DECISIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

La forte inflation résultant des tensions sur les matières premières et de la situation géopolitique notamment suite à l'invasion de l'Ukraine, semble maintenant maîtrisée. Après plusieurs années de resserrement destiné à contenir le choc inflationniste des années 2022 et 2023, la politique monétaire dans la zone Euro est désormais entrée dans une phase d'assouplissement progressif, entraînant par voie de conséquence une amélioration des conditions de financement des ménages et des entreprises.

Evolution des taux directeurs de la Banque centrale européenne de 2019 au mois d'octobre 2025



Source : commission des finances à partir des données de la Banque de France.

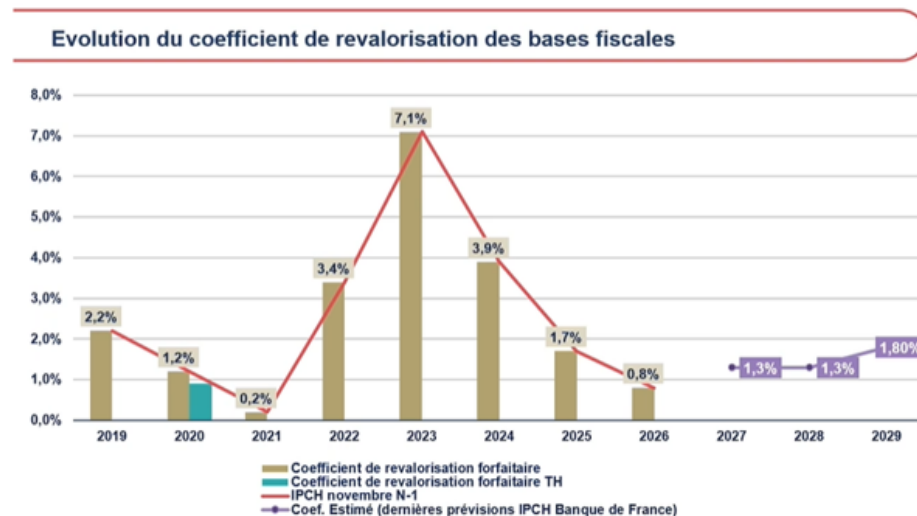
Les trois taux directeurs, fixés toutes les six semaines dans un objectif de stabilité des prix, ont amorcé une décroissance depuis mai 2024. Dans les faits, l'assouplissement se manifeste surtout par une baisse des coûts d'emprunt à court terme pour les Etats, les entreprises et les ménages alors que les taux à long terme demeurent volatils et sensibles aux incertitudes internationales et aux tensions commerciales.

LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Après avoir culminé en 2023 à 7,1 %, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, calculé depuis 2018 selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre n-2 à novembre n-1, poursuit sa tendance à la baisse.

Revalorisation forfaitaire des bases	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%	0,80%

Le coefficient qui serait appliqué en 2026 s'élèverait à 1,00786, soit une augmentation des bases de +0,8%, ce qui est en deçà des prévisions de la Banque de France qui tablait en 2026 sur une revalorisation aux alentours des 1%.



FinanceActive

Sources : Banque de France et INSEE

L'IMPACT DE LA CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

S'agissant des communes, la note de conjoncture publiée par la banque Postale en septembre 2025 souligne que les finances locales 2025 suivent la trajectoire classique d'une fin de mandat, combinant une évolution quasi nulle de la pression fiscale et l'achèvement des projets d'investissements dont l'accroissement des dépenses locales consacrées à la transition écologique et ce, dans un contexte de ralentissement économique marqué corrélé à un fort ralentissement de l'inflation.

Les dépenses de personnel, les charges à caractère général et les dépenses d'intervention des communes progresseraient respectivement de +3,6 %, +1,5 % et +1,9%.

Bien que le ralentissement des prix participe à la maîtrise des charges à caractère général et contribue à atténuer la pression sur l'autofinancement du bloc communal, on constate toutefois la poursuite d'un léger effet de ciseaux avec une progression moins marquée des recettes de fonctionnement tant du côté des recettes fiscales que des dotations et participations. Au global, l'épargne brute des communes serait de nouveau orientée à la baisse.

Les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de +4,2 %, deux fois moins forte qu'en 2024 et soutenue par des ressources externes et le recours à l'emprunt. Par voie de conséquence, le flux net de dette pourrait doubler par rapport à l'année précédente.

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,1	100,0	+ 2,1	102,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	29,5	+ 4,2	30,7
Recettes fiscales	+ 2,7	66,5	+ 2,0	67,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	16,8	+ 1,4	17,1	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,1	15,9	- 2,0	15,6
Participations	+ 4,9	3,7	- 0,5	3,7	· Recettes d'investissement (6)	+ 3,8	12,7	+ 4,8	13,3
Produit des services	+ 5,9	7,7	+ 4,7	8,1	· Flux net de dette (7) =		+ 0,9		+ 1,8
Autres	+ 5,8	5,3	+ 2,6	5,4	- Emprunts nouveaux*	+ 12,3	7,3	+ 11,0	8,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	85,8	+ 2,5	88,0	- Remboursements (8)*	- 0,9	6,4	- 2,0	6,3
Dépenses de personnel	+ 4,3	45,4	+ 3,6	47,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,5
Charges à caractère général	+ 4,1	22,2	+ 1,5	22,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,4	66,5	+ 2,7	68,3
Dépenses d'intervention	+ 5,0	15,1	+ 1,9	15,4	Budgets principaux				
Autres	- 11,2	1,5	- 5,0	1,4	p : prévisions				
Intérêts de la dette	+ 9,9	1,7	- 2,8	1,6	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,1	14,2	- 0,4	14,1	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 4,8	7,7	+ 0,9	7,8	** hors opérations financières				

Note de Conjoncture de la Banque Postale -Septembre 2025 -Tendance par niveau de collectivités locales et éclairages par politique publique.

L'année 2026, année électorale, est marquée par de nombreuses incertitudes matérialisées en premier lieu par l'absence d'adoption d'une loi de finance avant la fin de l'année 2025, alors que les collectivités sont dans l'attente des données essentielles pour boucler leur budget et doivent essayer de concilier maîtrise budgétaire et maintien des services publics essentiels.

1-2 LE PLFI 2026 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

L'ADOPTION DU PLFI 2026 DETERMINE LE NIVEAU DE CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le premier projet de lois de finances élaboré par le gouvernement Lecornu faisait peser sur les collectivités 4,6 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires. Après l'échec de la commission mixte paritaire, le rejet du PLFI 2026 et l'adoption d'une nouvelle loi spéciale afin d'assurer la continuité des services publics à partir du 1^{er} janvier 2026, l'examen parlementaire d'un nouveau projet de loi de finances s'est poursuivi.

Le gouvernement espérait aboutir à un consensus avant la fin du mois de janvier afin d'atteindre son objectif de réduction du déficit public (en deçà des 5 % du PIB en 2027). La contribution des collectivités locales a fait l'objet d'âpres discussions parlementaires, de nombreux leviers pouvant effectivement contribuer à l'effort attendu : ponctions sur les recettes, contraintes directes sur les dépenses, reconduction du mécanisme du DILICO, gel de la DGF, minoration de la dynamique des

fractions de TVA, baisse des variables d'ajustement, évolution des dotations et des différents dispositifs en faveur de la transition écologique, révision du périmètre du FCTVA.

En l'absence de consensus sur le nouveau projet de loi de finances et face à l'urgence de se doter d'un budget pour 2026, le chef du gouvernement s'est finalement résolu à engager la responsabilité du gouvernement en ayant recours à l'article 49.3 le 20 janvier pour faire adopter le volet « recettes » du projet de loi de finances pour 2026 et le 23 janvier pour la partie « dépenses ». Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté par le Parlement le lundi 2 février 2026 après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier Ministre le 30 janvier.

La copie initiale du gouvernement qui fixait la contribution des collectivités locales à 4,6 milliards d'euros a été revue à la baisse et réduite à environ 2 milliards d'euros. Le dispositif de lissage conjoncturel sur les recettes fiscales des collectivités (DILICO) est bien représentatif de cette tendance puisque sa contribution initialement prévue à 2 milliards d'euros est, après examen parlementaire, passée à 740 millions d'euros.

LES PRINCIPALES MESURES INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité maintient la poursuite de l'effort attendu des collectivités locales mais épargne relativement les communes, notamment en les exonérant complètement du DILICO alors que leur contribution initiale s'élevait à 720 millions d'euros.

- Du fonds de réserve créé par la LFI 2025 au DILICO prévu par le PLFI 2026

L'article 64 du PLFI 2025 avait instauré la création d'un fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€. Avec le dispositif de lissage conjoncturel sur les recettes fiscales des collectivités (DILICO), le projet initial de loi de finances pour 2026 reconduisait le dispositif mais en accentuant son impact. Ce fonds, calculé sur la base d'un indice synthétique composé du potentiel financier par habitant et du revenu moyen par habitant, serait passé ainsi de 1 à 2 Mds d'euros répartis entre le bloc communal, les départements et les régions. La contribution des communes, fixée à 250 M€ en 2025, aurait atteint 720 M€ en 2026.

S'inspirant de la copie révisée par les sénateurs, le choix final du gouvernement est d'exonérer totalement les communes du DILICO. De 2 milliards d'euros de prélèvements prévus dans le texte initial (soit deux fois plus que prélevé en 2025), le montant global du DILICO serait ramené à 740 M€ en 2026, avec une contribution de 350 M€ pour les régions, 140 M€ pour les départements et 250 M€ pour les intercommunalités.

- LES CONCOURS DE L'ETAT suivront une trajectoire de gel en valeur

Le vote du volet recettes du PLFI 2026 a bien confirmé la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'euros et l'augmentation de la péréquation à hauteur de 290 millions d'euros. Le montant des variables d'ajustements est arrêté à 527 millions d'euros.

La dotation globale de fonctionnement stabilisée à 27,4 milliards d'euros

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. Mais à l'intérieur de l'enveloppe, l'écêtement de la dotation forfaitaire finançant la péréquation verticale est supérieur à celui de 2025.

Un abondement de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€) devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la dotation de compensation des EPCI (pour 40%). Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026. On constate par ailleurs la stabilisation de l'enveloppe et des critères de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Des variables d'ajustements arrêtées à 587 millions d'euros

L'article 131 du PLF pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée. Pour 2026, le PLF prévoit une minoration globale de -587 M€ des variables d'ajustement. Le bloc communal sera particulièrement mis à contribution via sa Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), soit -368 M€. Pour rappel, le PLF 2026 initial prévoyait une baisse de 128 M€ de la DCRTP des communes, elle sera finalement de -188 M€ et représente l'écrêtement le plus important.

La péréquation horizontale : des enveloppes stables

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communes (FPIC) est maintenue à 1 Md€ dans le PLF 2026.

Les mesures de soutien à l'investissement local

- la fusion des dotations dans un fonds unique « FIT » remis en cause par le Sénat

Le PLF 2026 prévoyait dans sa version initiale l'instauration d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui regrouperait la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID). Il aurait été doté en 2026 de 1,4 milliards d'euros alors que le cumul des 4 fonds atteignait 1,83 milliards d'euros en 2025 et aurait présenté une éligibilité resserrée au niveau des collectivités bénéficiaires en faveur des territoires ruraux et des collectivités d'outre-mer. Le PLF 2026 proposait également l'instauration d'un guichet unique par le Préfet.

Dans le texte définitif, les différentes dotations de soutien à l'investissement ne seraient pas fusionnées dans le fonds d'investissements des territoires (FIT) dont la suppression demandée par les sénateurs a été maintenue. Les différentes enveloppes octroyées seront connues une fois la loi de finances 2026 promulguée.

- Dans le projet de loi initial, le fonds vert doté de 1 milliard d'euros en 2025 serait passé à 650 millions d'euros et concernerait les investissements écologiques (rénovation énergétiques, biodiversité...) afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

La version définitive du PLF prévoit finalement un léger réabondement du fonds vert qui ressortirait à 837,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, en hausse de 187,5 millions d'euros.

Sur cette somme de 837,5 millions d'euros, le gouvernement prévoit de flécher 100 millions d'euros vers le financement des mesures des plans climat-air-énergie territoriaux.

- LES AUTRES MESURES DU PLF INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Changement de calendrier pour le FCTVA

Dans sa première version, le PLF 2026 ne prévoyait aucune diminution du taux s'appliquant au FCTVA qui demeure à 16,404 % mais instaurait un changement de calendrier pour les EPCI et les EPT, avec une compensation n'intervenant plus en année N mais en N+1.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ne seraient plus éligibles au FCTVA. Les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés, et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage sortiraient ainsi du périmètre d'éligibilité.

La copie finale du gouvernement confirme le maintien dans l'assiette des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques, mais non les dépenses effectuées dans le cadre des opérations réalisées en régie comme le souhaitaient les sénateurs. La suppression de la compensation en année N pour les intercommunalités est maintenue, générant pour ces dernières une année blanche pour la perception du FCTVA en 2026.

Anticipation de la suppression progressive de la CVAE des entreprises et nouveau calcul de la fraction de TVA reversée aux collectivités

Afin d'alléger les impôts de production pesant sur les entreprises, l'article 5 du PLFI pour 2023 a acté la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Dès 2023, les collectivités concernées (Régions, Départements et EPCI) ont perdu la CVAE et perçu en contrepartie une compensation à travers l'obtention d'une fraction de TVA calculée à partir de la moyenne des recettes de CVAE des trois dernières années et en lui appliquant la dynamique de TVA dans les années à venir. Toutefois, la revalorisation n'a prévalu qu'en 2024 (+1,9 %) avant d'être gelée à partir de 2025.

Le PLF 2026 rétablit l'indexation de la fraction de TVA sur la croissance réelle de la TVA nationale 2025 (si elle est en hausse) mais en la minorant de l'inflation (sans que le taux puisse être négatif). Si la croissance de la TVA nationale est en baisse en 2025, le produit versé en 2026 aux collectivités sera alors égal à celui de 2025.

Les prévisions actuelles tablent sur une absence de dynamisme avec une fraction de TVA reversée en 2026 égale au montant 2025.

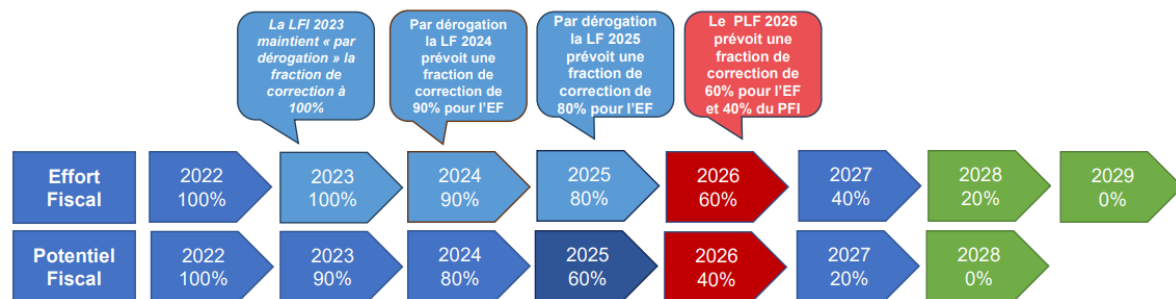
Pour les entreprises, la mise en œuvre de la réforme a été progressive. La LFI pour 2025 prévoyait que les entreprises continuent d'acquitter leur quote-part de CVAE jusqu'en 2028, date à partir de laquelle devait s'établir une baisse progressive du taux pour une suppression complète en 2030. Le PLFI 2026 accélère le calendrier en prévoyant une baisse progressive de CVAE jusqu'en 2027 et une suppression en 2028.

La dernière version du projet de la loi de finances pour 2026 supprime l'écêtement de la fraction de TVA versée aux collectivités. Les fractions de TVA retrouvent leur dynamisme mais la progression sera limitée le faible niveau de croissance de l'économie.

Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

Afin de limiter l'impact de la réforme des indicateurs financiers, la loi de finance pour 2022 avait lissé sa mise en place dans le temps. Depuis lors, l'application de la réforme a subi quelques décalages pour aboutir dans le PLF 2026 à une fraction de correction de 60 % s'appliquant à l'effort fiscal et de 40 % pour le potentiel financier.

Les nouvelles formules s'appliqueront pleinement en 2028 pour le potentiel fiscal et 2029 pour l'effort fiscal.



FinanceActive

Sources: LF 2022, 2023, 2024, 2025, PLF 2026 et Finance Active

La baisse de la compensation sur les locaux industriels est moins lourde que prévue

Le PLF 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place en 2021 de la réduction des impôts dits de production. Cela se traduit dans la version initiale du PLF par l'application d'un coefficient de 0,75 % sur les allocations compensatrices d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels.

Dans la dernière mouture, cette mesure controversée reste en place mais la baisse retenue est de 19,3 % contre 25 % dans le texte initial. Elle s'accompagne d'une limitation de l'abattement à 2 % des recettes de fonctionnement des communes et EPCI concernés.

Fin de l'accès régulé à l'électricité

Le dispositif de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui contenait le prix de l'électricité et limitait l'exposition des collectivités aux fluctuations des prix de l'électricité va disparaître en 2026 au profit du versement nucléaire universel (VNU), mécanisme censé protéger les consommateurs (ménages, entreprises et collectivités).

La révision automatique des bases locatives des locaux d'habitation

Cette mesure technique de réévaluation automatique des bases d'imposition, induite par la prise en compte d'éléments de confort non déclarés, aurait impacté en 2026 32 millions de propriétaires, soit 7,4 millions de logements, et généré 466 millions de recettes supplémentaires pour les collectivités.

Cette opération constituait une première étape dans la révision des valeurs locatives reposant actuellement sur une méthode d'évaluation complexe faisant référence au marché locatif de 1970. Toutefois, face au tollé provoqué par cette mesure de régularisation, le gouvernement a décidé de suspendre le 26 novembre la fiabilisation des valeurs locatives orchestrée par Bercy.

Nouveau report de l'application de la révision de bases locatives des locaux d'habitation (RVLLH)

L'article 146 de la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 (loi de finance 2020) organise la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation afin de proposer un système d'évaluation rénové et plus cohérent avec la réalité économique du marché locatif des locaux d'habitation, les bases actuelles datant de 1970. Les lois de finances pour 2023 et 2024 ont entériné le décalage de 2 ans puis de 1 an du calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Un amendement du gouvernement propose de reporter d'une année supplémentaire la mise en œuvre de la RVLLH pour une intégration des nouveaux secteurs et tarifs dans les bases d'imposition le 1^{er} janvier 2029. La dernière version du PLFI confirme le report d'un an de la révision des valeurs locatives.

Simplification de la fiscalité sur les logements vacants

En matière de fiscalité locale, le gouvernement propose, dans la dernière mouture du PLFI, une simplification de la fiscalité sur les logements vacants en fusionnant la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue avec la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone tendue.

2 - PRINCIPAUX OBJECTIFS ET EQUILIBRES FINANCIERS POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE DE TALANT

2-1 LES HYPOTHESES SOUS-TENDANT LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

STABILITE DE LA FISCALITE MENAGE

La prévision fiscale 2026 repose sur une stabilité des taux de taxes foncières et d'habitation après quatre années consécutives de baisse des taux.

Fiscalité Ménage	Taux 2021	Evolution 21/20	Taux 2022	Evolution 22/21	Taux 2023	Evolution 23/22	Taux 2024	Evolution 24/23	Taux 2025	Evolution 25/24	Taux 2026
Foncier bâti	50,93%	0,00%	49,91%	-2,00%	49,00%	-1,82%	48,50%	-1,00%	48,00%	-1,00%	48,00%
Foncier non bâti	107,63%	0,00%	105,47%	-2,00%	103,55%	-1,82%	102,50%	-1,00%	101,43%	-1,00%	101,43%
Taxe d'habitation	17,69%	Taux figé	17,69%	Taux figé	17,37%	-1,82%	17,19%	-1,00%	17,01%	-1,00%	17,01%

Le coefficient forfaitaire de revalorisation des bases fiscales est établi à +0,8%. Tenant compte des transformations physiques et du dynamisme de l'immobilier talantais, la prévision budgétaire repose sur une revalorisation des bases communales de +1%.

STABILITE DES REDEVANCES DES SERVICES AUX USAGERS

Depuis septembre 2023, la tarification des prestations proposées aux usagers (restauration, accueils péri et extrascolaires, activités de loisirs) repose sur un taux d'effort appliqué au quotient familial de chaque foyer visant à assurer une équité d'accès aux services municipaux. Lors du conseil municipal du 27 juin 2023, les tarifs ont été mis à jour, notamment afin d'atténuer la pénalité appliquée aux familles en cas d'absence injustifiée ou d'inscription le matin même. On est ainsi passé d'un doublement des tarifs à une majoration de 50 %. A compter du 1^{er} septembre 2025, la majoration de tarifs ne sera appliquée à la famille qu'à partir de la quatrième absence injustifiée au cours d'une même année scolaire.

Le budget primitif 2026 est construit sur la base du maintien des tarifs actuels appliqués aux usagers.

LA RECHERCHE D'ECONOMIES

- Amélioration continue des services rendus aux habitants dans le cadre d'un gestion financière rigoureuse des services techniques

Les services techniques, qui portent la majeure partie des dépenses d'intervention en fonctionnement, proposent un budget en diminution par rapport au BP 2025 qui reflète l'attention portée à un contrôle systématique du respect des budgets et à un équilibre entre les prestations réalisées en régie et par entreprises.

Les investissements réalisés sur le patrimoine bâti permettent d'assurer leur bon état sanitaire et ainsi diminuer les entretiens et petites réparations. Les investissements énergétiques sur les systèmes et l'enveloppe des bâtiments permettent de maîtriser les consommations de fluides. Enfin, des investissements permettant le renouvellement des véhicules, engins et gros matériels, permettent de juguler les fortes augmentations constatées sur les prestations de maintenance en mécanique. La réalisation de la voirie liée au pôle Enfance, incluse dans le programme de travaux 2026 réalisé sur le territoire communal par Dijon Métropole, représente un coût d'environ 30 K€ que la commune n'aura pas à supporter.

Ces économies permettent de poursuivre des actions sanitaires nouvelles, comme la lutte contre les moustiques tigres ou les frelons asiatiques. Le niveau de service et d'attention au cadre de vie des Talantais reste ainsi élevé.

- En informatique : la recherche de produits adaptés à la structure de la Ville et aux besoins des usagers et des services

Les économies recherchées à compter de 2026 concernent :

- Le prolongement de l'utilisation des serveurs (ils auront 7 ans cette année),
- L'achat de 2 pare-feux auparavant en location (utilisation prévue pour au moins 5 ans),
- Le non renouvellement du contrat d'infogérance avec le prestataire Acadir,
- Le développement d'applications en interne plutôt que l'achat de logiciels,
- La résiliation des lignes RTC analogiques dans les différents bâtiments,
- Le changement de l'antispam Mailinblack par Secuserve,
- L'installation d'outils Open Source pour l'inventaire du matériel, la prise de contrôle à distance, la gestion électronique de documents...

- La recherche de mutualisation des événements et des moyens en matière d'animation culturelle et de loisirs

Cette orientation permettra d'optimiser les coûts d'organisation (prestations, services techniques, communication, etc.), tout en améliorant la lisibilité de l'offre pour les habitants. Certains événements tels « La grande fête » seront repensés afin d'optimiser la mutualisation des services et générer une meilleure mobilisation des agents. La participation active des citoyens dans la gestion locale et leur implication dans l'organisation d'événements permet de mieux cibler les besoins (équipements, services, animations), de s'appuyer sur eux pour certaines missions et de sensibiliser les habitants aux réalités budgétaires. Cela contribue à la dynamique de la vie locale et à son attractivité. Par ailleurs les projets citoyens peuvent bénéficier de financements spécifiques.

- L'optimisation des recettes de la collectivité

Cela se traduit par la poursuite du travail de recherche de recettes institutionnelles pour participer aux financements des actions engagées par la Commune et le maintien du principe des dépenses conditionnelles dont l'engagement effectif dépendra de l'assurance de percevoir une recette en contrepartie (23 K€ de dépenses conditionnelles au BP 2026). Est également envisagée sur 2026 la généralisation de la location des équipements sportifs aux personnes morales de droit privé.

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT SE POURSUIT SUR LA FIN DU MANDAT

En 2026, la commune stabilise son effort d'investissement à un niveau élevé de 5,24 M€ (5,25 M€ en 2025). Avec 3,2 M€ consacrés aux travaux et 0,27 M€ pour les équipements et matériels, le Pôle Enfance représentera à lui seuls 66 % des crédits d'investissement prévus. Cette montée en puissance des dépenses du Pôle Enfance, corrélée avec l'avancement des travaux expliquent la trajectoire qui ne fléchit pas en cette fin de mandat.

Le financement se fera entre autres par le recours à l'emprunt, la sollicitation de subventions et le FCTVA. Le recours à l'autofinancement sera fonction de l'épargne brute dégagée par l'exercice 2025.

2-2 LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

SYNTHESE DES GRANDES MASSES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET PREVISIONS 2026

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025* estimé	BP 2026 prévu
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cession)	13 674 460	13 748 296	13 984 512,3	14 658 233,00	15 060 383,00	15,21	15,09
Dépenses réelles de fonctionnement	11 420 695	11 500 742	12 253 080,9	12 632 898	13 644 143	13,89	14,66
Epargne brute	2 253 765	2 247 554	1 731 431	2 025 335	1 416 240	1,32	0,43
Amortissement en capital de la dette	1 050 297	966 588	987 224,23	852 579,00	725 497,00	0,85	1,02
Epargne nette	1 203 468	1 280 966	744 207,15	1 172 756,00	690 743,00	0,47	- 0,59
Dépenses d'investissement hors dette	1 831 962	2 652 549	1 122 676	4 024 419,00	3 121 991,15	5,66	5,04
Recettes d'investissement hors dette , y compris cessions	1 830 186	282 870	1 185 369	643 265,00	716 351,74	1,45	1,82
Emprunts nouveaux hors report	900 000	-	-	1 500 000,00	1 500 000,00	3,25	3,81
Encours de dette au 31/12	9 311 728	8 345 139	7 357 915	8 005 336,00	8 779 838,59	11,18	
Capacité de désendettement au 31/12	4,1	3,7	4,2	4,0	6,2	8,5	-

* en M€

* en M€

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE ET SA CAPACITE A COUVRIR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

En 2025, les résultats prévisionnels affichent des recettes qui augmentent légèrement mais dans une moindre mesure que les dépenses. Cet effet de ciseaux impactera l'épargne brute qui devrait ressortir en diminution à 1,32 M€. Du fait de l'augmentation de l'amortissement en capital (+0,12 M€), l'exercice devrait dégager une épargne nette en diminution, de l'ordre de 0,47 M€. L'effet de ciseaux et le ré endettement engagé depuis 2024 impactent les marges de manœuvre et donc l'autofinancement de l'exercice.

Des recettes encaissées non prévues ont toutefois joué le rôle d'amortisseur : 160 K€ de droits de mutations non budgétés, des produits CAF non attendus pour 112 K€, et pour la première fois un reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales de 163 K€.

Pour 2026, le poids de l'endettement pèse sur l'autofinancement prévisionnel de la collectivité mais l'exécution budgétaire ne pourra qu'améliorer les ratios d'épargne et contribuer à restaurer l'épargne nette. Cela est rendu possible du fait des hypothèses prudentes retenues en matière de recettes ainsi que la potentielle sous-réalisation de dépenses (impact du décalage du lancement des opérations du fait de la date de vote du BP). Rentreront également en ligne de compte les recettes non prévues ou non inscrites comme les subventions d'investissements qui participeront au financement des nouveaux investissements.

Le niveau de l'encours de dette 2026 dépendra du niveau de mobilisation de l'emprunt d'équilibre 2026 prévu à hauteur de 3,8 M€.

La rédaction du rapport d'orientations budgétaires a été finalisé alors que le projet de lois de finances pour 2026 n'était pas définitivement arrêté. Certaines hypothèses retenues dans le projet de budget primitif mériteront d'être ajustées. De même, la communication des bases prévisionnelles par l'Etat attendue pour la mi-mars permettra de préciser le niveau des recettes fiscales. Dès lors, une version modifiée à la marge du budget primitif sera proposée au vote de l'assemblée nouvellement élue.

2-3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE, LA PREVENTION, LA MEDIATION

Donnant toute satisfaction aux parties en présence, la convention signée en 2023 portant sur la mise à disposition de policiers municipaux avec la Ville de Daix, sera renouvelée en 2026. La contribution payée par la ville de Daix est budgétée à 42 K€ mais pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts réels de mise à disposition.

La police municipale se dotera en 2026 d'équipements complémentaires avec l'achat de deux radios ICOM et d'un éthylotest pour le deuxième véhicule de police. De plus, le déploiement d'un nouveau logiciel lui permettra d'enregistrer les mains-courantes sur les smartphones.

Par ailleurs, la Ville poursuivra en 2026 le déploiement de son réseau de vidéoprotection en y consacrant une dotation de 80 K€.

Au titre de la médiation, l'équipe de médiation verra son effectif conforté en 2026 et la convention conclue avec les bailleurs sociaux favorisant la médiation de proximité sera reconduite.

LES ACTIONS SOCIALES, LES AINES

Depuis 2020, le paysage de l'action sociale a beaucoup évolué avec l'arrivée de la Métropole notamment, conformément aux orientations des grandes politiques publiques : lutte contre les inégalités, lutte contre l'exclusion, lutte contre la précarité, lutte contre le non recours aux droits. Les orientations municipales ont évolué pour rendre les services publics et leurs dispositifs accessibles à tous.

2025 a été une année de stabilisation et d'ajustement des actions avec une démarche proactive pour les maintenir dans un budget contraint. L'année 2026 consacrera la reconduction des actions sociales spécifiques résolument tournées vers une offre de services non stigmatisante.

La recherche de subventions, notamment auprès de la commission des finances de la perte d'autonomie (appel à projets prévu en février), sera poursuivie en 2026. Les axes prioritaires ne sont pas encore identifiés ou seront connus dans les semaines à venir.

Une démarche similaire de mobilisation de subventions sera engagée avec la politique de la ville. La règle sera d'abord de valoriser les actions habituellement réalisées, puis de développer de nouveaux projets si les subventions le permettent.

• La réussite scolaire et l'aide aux devoirs

La réussite scolaire est portée par la Ville pour le Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) et par le CCAS pour le Programme de réussite éducative (PRE). Cette action dont la valorisation est revue à la hausse en 2026 permet à 18 % des enfants scolarisés à Talant de bénéficier de ces accompagnements cumulés.

• Prévention et éducation pour la santé

La Ville, signataire du Contrat local de santé, maintient son engagement financier avec la reconduction de la manifestation « Octobre rose » et l'engagement de deux axes essentiels pour la Ville : promouvoir les campagnes de prévention de santé publique sur le territoire (octobre rose, mars bleu, lutte contre la propagation du moustique tigre) et assurer une veille sur le bien-vivre ensemble (contribution EMAS).

• Actions en faveur des seniors

Plus de 30 % des seniors talantais bénéficient d'un service proposé par la Ville. Le coût de la programmation des activités (hors manifestations festives) est revu à la hausse en 2026 afin de tenir compte du coût des prestataires.

• Personnes en difficulté

Les axes d'intervention au titre de l'aide aux personnes en difficulté concernent les actions en faveur des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des jeunes. L'ambition de la Ville en matière d'accès à l'emploi est d'être facilitatrice pour les demandeurs d'emploi en proposant des actions concrètes et des accompagnements personnalisés. A ce titre, la mission locale qui propose une permanence à temps plein a reçu 582 jeunes.

La Ville poursuit le financement du permis de conduire pour les étudiants et l'aide aux apprentis qui bénéficient à 10 à 15 jeunes talantais. Le réseau accompagnement jeunes a permis en 2025 d'accompagner 34 jeunes en dehors des dispositifs de droit commun.

Sur 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC, 400 ont été rencontrés par le service emploi, 36 % de sorties positives ont été constatées.

• Logement social

Les actions, essentiellement en lien avec le suivi de l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont maintenues : diagnostics en marchant, qualité de services, lien avec les bailleurs sociaux, préparation des commissions d'attribution (124 logements attribués en 2024 dont 39 % des candidats proposés par le bureau du logement, 40 % des entrants sont des talantais).

Par ailleurs, une dotation de 2 K€ sera prévue pour d'éventuelles interventions de désencombrement de logement ou désinsectisation.

• Accompagnement aux démarches administratives

La mise en place de France services est une réussite avec le constat d'une fréquentation en augmentation constante : 1226 personnes reçues en 2023, 1362 en 2024 et 1616 au 31/11/2025. Un audit est en cours. Le label sera maintenu, ainsi que les partenaires assurant des permanences au Relais via l'attribution de subventions de fonctionnement (conciliateurs de justice, Solidarités femmes). Ce dispositif, intégré au fonctionnement de l'ensemble du Relais, génère par ailleurs peu de coût de fonctionnement.

• Subvention au CCAS

Ajustée en fonction du résultat de l'année 2025, la subvention 2026 de la Ville au CCAS devrait s'établir à 538 K€ en hausse de 33,5 K€ / 2025.

Elle permettra le maintien des actions suivantes :

- Programme de réussite éducative,
- Ateliers sociaux linguistiques,
- Distribution de colis alimentaires et tickets services,
- Aides facultatives,
- Aide légale.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Signé en 2024, le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » définit les priorités pour les 6 quartiers prioritaires de la Métropole sur la période 2024-2030. Quatre enjeux majeurs ont été identifiés : l'Emploi, la tranquillité publique et la citoyenneté, les transitions (écologiques, numériques, etc...), l'émancipation des habitants.

En 2026, la Ville s'engage à mobiliser l'ensemble des dispositifs et financements disponibles pour soutenir les habitants du quartier du Belvédère.

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville, les financements seront sollicités pour :

- Améliorer la gestion urbaine de proximité, notamment en matière de propreté et de sécurité (espaces publics et parc social) ;
- Renforcer la coordination des acteurs sociaux pour mieux accompagner les publics les plus fragiles ;
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes via des actions ciblées.

Deux dispositifs clés seront mobilisés pour soutenir la dynamique locale et culturelle :

- « Quartier d'été » et « Été culturel » pour l'organisation d'événements (fêtes, manifestations) permettant de valoriser l'image du quartier et de favoriser les rencontres entre habitants ;
- « Explore l'Europe » pour soutenir les initiatives de jeunes souhaitant découvrir d'autres pays, dans une logique d'ouverture et d'émancipation.

Les associations et acteurs locaux seront par ailleurs encouragés à déposer leurs propres projets pour enrichir l'offre au bénéfice du Belvédère.

Enfin dans le cadre de la coordination globale pilotée par la Métropole, les acteurs financés directement par cette dernière seront sollicités pour étudier l'extension de leurs interventions à la commune de Talant.

L'ENFANCE ET LA SCOLARITE

L'année 2026 verra la mise en service progressive du Pôle Enfance. La direction Enfance, Jeunesse et Scolarité s'attachera donc au suivi, avec les services municipaux ainsi qu'avec les partenaires concernés, de toutes les étapes techniques, juridiques, administratives, financières et organisationnelles qui vont conduire à son ouverture. Cette structure sera composée d'un nouveau centre de loisirs et d'un multi-accueil constitué de deux unités permettant l'accueil de 20 enfants supplémentaires (de 36 à 56 enfants).

Concernant le Projet éducatif territorial (PEdT), il s'agira de poursuivre les consultations visant à finaliser son écriture et la rédaction de ses plans d'actions avant présentation en Conseil Municipal et signature avec les partenaires.

Le Service Petite enfance s'emploiera en 2026 à :

- Organiser et accompagner l'évolution du nombre de places - 56 - du multi-accueil en faisant coïncider offre d'accueil et travaux, en planifiant les recrutements à venir et en aménageant les nouveaux espaces.
- Suivre l'offre d'accueil du territoire en lien avec les données de l'observatoire métropolitain de la petite enfance
- Garantir une offre de service cohérente et diversifiée par le Relais Petite Enfance.

Le Service Péri et extrascolaire s'assurera de la cohérence des articulations entre Convention territoriale globale (CTG), Projet éducatif territorial (PEdT) et projets pédagogiques périscolaires et extrascolaires. L'amélioration de la prise en charge du handicap se traduira par une recherche d'équilibre entre les demandes des familles, le fonctionnement des accueils et le niveau de formation des personnels. La rédaction d'un projet d'accueil des enfants confrontés à un handicap sera engagée afin de sécuriser les accueils et de les adapter aux pathologies des enfants.

Plus globalement, l'offre de service en direction des enfants continuera à évoluer dans l'intérêt des enfants, au travers de projets innovants, d'activités diversifiées et d'une ouverture sur l'extérieur à cultiver.

Le Service Scolarité et entretien des locaux assurera le suivi de la restauration (marché commun aux collectivités de l'agglomération, relations avec le prestataire, démarche HACCP ...), engagera des réflexions sur l'évolution potentielle des périmètres scolaires, en lien avec la démographie et le parc immobilier talantais, et poursuivra la recherche et l'acquisition de matériels et de mobiliers ergonomiques dans les écoles et dans les bâtiments communaux

LES SPORTS

2026 est une année charnière pour le sport à Talant portée par l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les événements proposés à cette occasion ont non seulement mis en lumière l'importance du sport comme levier de cohésion sociale et de santé publique, mais ils ont aussi confirmé le potentiel de notre territoire en matière d'innovation et d'attractivité.

L'objectif pour 2026 est clair : stabiliser, consolider et pérenniser une offre sportive municipale équilibrée et inclusive, tout en répondant aux attentes croissantes et diversifiées des clubs et des habitants.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes majeurs :

1. La gestion optimisée des équipements sportifs : qualité, accessibilité et innovation

Les équipements sportifs de Talant, fortement sollicités pour des événements de loisirs, de compétition ou des événements privés, sont au cœur de la pratique sportive locale. Leur entretien et leur gestion sont des enjeux cruciaux pour garantir sécurité, accessibilité et qualité d'usage pour tous les publics.

L'actualisation d'une tarification différenciée pour les utilisations exceptionnelles est nécessaire afin de préserver l'accès aux clubs locaux tout en générant des recettes complémentaires et limiter la hausse des coûts pour les usagers.

L'installation d'un terrain de paddle par le club de tennis sur une emprise municipale, répondra à une demande émergente et apportera de nouvelles recettes au club. La finalisation du parcours de discgolf initié par la commune en 2024, conçu pour être utilisé en libre accès, constituera une nouvelle discipline praticable à Talant.

2. L'accompagnement renforcé des clubs : un partenariat gagnant-gagnant

Les clubs sportifs de Talant sont des acteurs essentiels de la vie locale. Leur vitalité dépend en partie du soutien municipal, mais aussi de la capacité à innover et à fédérer de nouveaux publics.

Les subventions seront maintenues à leur niveau et une actualisation des conventions avec les clubs permettra d'intégrer des objectifs communs de développement des pratiques pour les jeunes et les enfants en lien avec les services municipaux.

3. Une offre municipale d'activités et d'événements : le sport pour tous, partout

Pour promouvoir l'activité physique à tous les âges et renforcer le lien social la municipalité confortera les actions dans les écoles comme le programme « Savoir Rouler à Vélo » malgré l'arrêt des subventions, l'organisation de la Semaine Olympique et les journées « handivalide ».

Pour les seniors, des ateliers d'équilibre, de marche nordique et de gym douce sont renouvelés en partenariat avec le CCAS, pour favoriser le bien-être et la mobilité.

Pour toucher de nouveaux publics : des activités dédiées à la petite enfance, aux duos parent/enfant et aux actifs sont proposées pour élargir l'accès au sport.

Enfin, la Ville reconduit les grands rendez-vous comme la Soirée des sports, Mai à vélo et le Talant Urban Trail, afin de fédérer tous les habitants autour d'événements conviviaux et sportifs.

LA CULTURE, LA MEDIATION CULTURELLE, LA BIBLIOTHEQUE

- La politique culturelle de la commune sera caractérisée par :

- Un fort ancrage local des animations et de la programmation culturelle
- L'accueil de nouvelles résidences d'artistes en salle Gabin et à La galerie

- Le Renforcement du PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturel) à destination de tous les publics
- L'acquisitions d'ouvrages en lien avec la programmation événementielle de la médiathèque (ateliers, petites formes musicales ou théâtrales, spectacles de contes pour le jeune public, séances de ciné-club, ...)
- La poursuite du ciné-club suite au succès des séances précédentes
- Le développement de l'offre numérique (ateliers, animations, jeux vidéo...).

- En chiffres, cela représente :

- 15 dates programmées et 2 périodes de 4 jours de résidence en Salle Gabin
- 3ème édition des 24H de la BD dont les animations se dérouleront dans la totalité des espaces de L'ESCALE.
- 4 expositions d'artistes locaux à la Maison Alix de Vergy
- 6 expositions et 2 périodes de 10 jours de résidence d'artistes à La galerie
- Programmation de 40 actions sur l'ensemble du calendrier scolaire auprès de l'ensemble des publics (de la petite enfance aux aînés)
- 3 spectacles destinés aux enfants programmés à l'Écrin (de la petite enfance au Collège)
- 12 événements (animations, ateliers, expositions) au sein de la Bibliothèque
- Une cinquantaine de dates pour des activités numériques (découvertes de jeux vidéo, « le rendez-vous des gamers », tournois de jeux vidéo, animations et ateliers numériques)

L'activité de la médiathèque reposera sur la reconduction de l'accord cadre concernant l'abonnement à un agrégateur de contenus numériques modulables et personnalisables entre la Médiathèque de Côte d'Or et la Commune de Talant, et le maintien de la gratuité des inscriptions. En 2026, il est envisagé de relancer les achats de livres et d'albums à destination du secteur de la jeunesse. Le choix des intervenants pour les animations de l'ESCALE privilégiera les prestataires locaux.

L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA TURBINE

Le Centre socio-culturel La Turbine s'inscrit, en 2026, dans une dynamique de stabilité après plusieurs années de structuration et d'adaptation aux attentes de la Ville, des habitants et des partenaires institutionnels. Son activité s'articule autour de cinq axes majeurs — l'animation locale, la citoyenneté, la famille, la jeunesse et le sport — qui répondent aux enjeux sociaux, éducatifs et culturels de la commune.

Ces axes s'appuient sur une méthodologie de travail transversale, alignée sur les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG), du Contrat de Ville, des agréments et prestations de la CAF, ainsi que du Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Cette cohérence permet de garantir une action publique lisible, efficace et ancrée dans le quotidien des talantais.

L'année 2026 sera marquée par la recherche d'ajustements nécessaires pour faire face à l'évolution des charges et des attentes, l'accentuation de synergies et de mutualisations entre les événements municipaux et associatifs notamment.

1. L'animation locale : Fédérer, rassembler, partager

La Turbine joue un rôle central dans l'animation de la vie locale, en organisant et en supervisant des événements qui favorisent les rencontres entre les habitants. Parmi les temps forts, le Festi'Jeux permet aux écoles et au grand public d'être sensibilisé aux valeurs du jeu, tandis que les terrasses d'été et la fête des voisins créent des

espaces de convivialité et d'échange. La Turbine contribue également aux autres actions municipales comme la Grande Fête, Octobre Rose, Mars Bleu, les p'tits cafés ou Mai à vélo, renforçant ainsi son ancrage dans la vie municipale.

L'accueil des habitants dans les locaux du 2 rue Colette, ainsi que la mise à disposition de salles pour les associations, témoignent de sa vocation d'espace ouvert et accessible. L'offre d'ateliers de loisirs, recentrée sur la danse et les arts créatifs, concerne chaque semaine plus de 120 participants, qui s'impliquent désormais dans des projets liés à la vie locale. Le spectacle de danse, par exemple, favorise la mixité des publics, y compris des personnes en situation de handicap et des parents, et s'accompagne de temps de cohésion. Les ateliers créatifs contribuent, quant à eux, à la décoration des locaux municipaux et des lieux de manifestations, contribuant ainsi à l'appropriation de l'espace public.

2. La citoyenneté et la participation des habitants : Impliquer, écouter, inclure

Les Talantais sont encouragés à participer activement à la vie communale. Leur implication dans l'organisation d'événements reste un fil conducteur essentiel. Les terrasses d'été, désormais étendues à sept dates, et les nouveautés comme le banquet et les jeux interquartiers, illustrent cette dynamique. Le comité des enfants, les quatre conseils de quartier — qui seront renouvelés fin 2026 et dont les budgets sont reconduits—renforcent la place des habitants dans la construction des projets municipaux.

Suite à l'arrêt annoncé du Service National Universel (SNU), des modalités alternatives sont à l'étude pour maintenir l'engagement des jeunes, notamment via le bénévolat, l'accueil élargi en service civique, la reconduction d'une journée de la citoyenneté autour du dispositif Raid Prox et des dispositifs comme « Explore l'Europe ». Une enveloppe dédiée sera proposée à titre expérimental au financement de projets proposés par les jeunes, renforçant ainsi leur capacité à s'investir pour la commune.

Un travail important d'actualisation des conventions avec les associations permettra de leur apporter une lisibilité quant au chiffrage des moyens mis à leur disposition par la collectivité pour qu'elles puissent le valoriser de leur côté. Ce travail permettra également de préciser ou d'identifier des actions pouvant être menées conjointement avec les services municipaux. L'organisation interne d'une coordination permettra un accompagnement amélioré. De nouvelles fonctionnalités proposées aux associations via le portail en ligne faciliteront leurs démarches au quotidien.

S'agissant de l'inclusivité, le partenariat accentué avec les institutions spécialisées permettra de franchir de nouvelles étapes dans l'accueil de personnes en situation de handicap dans les services, et de former des agents. L'installation du Centre d'Education Conductive dans les locaux du pôle enfance permettra par ailleurs d'engager une discussion sur les compétences dont l'association peut faire bénéficier les services et la commune.

3. Famille : Accompagner, sensibiliser, créer du lien

Les animations de proximité, comme les « pauses Turbine » proposées chaque mercredi après-midi, ou le challenge sans écran, visent à lutter contre l'isolement des familles, à aider au rôle de parent, et à valoriser des ressources simples comme le livre, la lecture, le jeu. Les sorties et activités issues des propositions des familles seront maintenues et, en 2026, les familles accompagnées par les services seront associées à la définition des animations de la Grande Fête.

4. Jeunesse : Structurer, ouvrir, connecter

Le service jeunesse de La Turbine s'appuiera en 2026 sur son action structurante, avec un accent mis sur le lien entre les jeunes et la vie de la commune. Après le projet Mascouche en 2025 qui a créé un lien avec les travaux de la commission jumelages et partenariats, de nouveaux projets verront le jour en collaboration avec le tissu

associatif et les manifestations municipales. L'offre d'accueil libre au club jeunes et au gymnase Santana, les activités à la carte pendant les vacances et les séjours, resteront les piliers de l'action du service.

5. Jumelage : Renforcer les liens internationaux

Après les projets menés avec la commune de Mascouche au Québec, la commission extramunicipale des jumelages et des partenariats est désormais fortement mobilisée sur le lien avec Gimbsheim en Allemagne. Les échanges avec le collège Boris Vian et la Maison Rhénanie-Palatinat ont permis d'identifier des actions concrètes envisagées pour la fin d'année 2026. La volonté exprimée par les partenaires allemands de venir à Talant ouvre des perspectives de coopération importante.

3 - LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2026

Il est constaté en 2026 une reprise de l'effet de ciseaux avec des charges prévues en hausse de +2,3% alors que les produits attendus n'augmenteraient que de +1.8%. Le dynamisme des dépenses de fonctionnement résulte de l'évolution des charges de personnels (+400 K€) alors que les recettes de fonctionnement ne bénéficient plus, comme les années précédentes, d'un fort taux de revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

3-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Projet BP 2026	Variation	%
011-charges à caractère général	3,58	3,54	-0,04	-1,1%
012-charges de personnel	8,66	9,06	0,40	4,6%
014-atténuation de produits	0,35	0,35	0,00	0,0%
65-autres charges de gestion courante	1,42	1,42	0,00	0,0%
Total des dépenses de gestion courante	14,01	14,37	0,36	2,6%
66-charges financières	0,32	0,28	-0,04	-12,5%
67-charges exceptionnelles		0,002	0,00	
68- dotations aux provisions et dépréciations	0,003	0,005	0,00	66,7%
Total dépenses réelles de fonctionnement	14,33	14,66	0,32	2,3%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)

Les charges à caractère général sont annoncées en légère baisse. Cette prévision ne répercute pas la hausse de l'inflation annoncée à +1,3 % en 2026 mais au contraire témoigne de l'effort d'optimisation des dépenses et de la recherche d'économies.

Les postes annoncés en augmentations sont les suivants :

+ 30 K€ sur le poste « alimentation » répercutant une augmentation 2026 estimée à 4 % sur le marché de la restauration

+32 K€ sur les fournitures de petit équipement, particulièrement pour l'équipement pédagogique, le matériel d'entretien et de restauration destinés au Pôle Enfance
+23 K€ pour le poste 61358 3 « autres locations » avec l'augmentation des prix de la location des véhicules roulants
+16 K€ sur les organismes de formation avec la reconduction des formations obligatoires dans le domaine de la santé et de la sécurité mais également de nouvelles formations (au développement informatique et au nouveau logiciel de police).

Les économies portent notamment sur les prestations de services (-44 K€) : -10 K€ sur l'informatique avec la fin des contrats d'infogérance et -30 K€ sur l'animation culturelle avec un recours à des artistes locaux pour les manifestations comme la Grande Fête dont le dimensionnement sera révisé, générant une meilleure mobilisation des équipes pour accompagner l'évènement.

Cette tendance se traduit également sur les postes « Foires et expositions » et « réceptions », revus à la baisse pour l'animation culturelle mais également pour les manifestations sportives (-20 K€).

Les taxes foncières acquittées par la commune sont également prévues en diminution du fait de la prise en compte par l'administration fiscale du changement d'usage de la salle mise à disposition du Soutien scolaire Talantais, désormais assimilée à un local administratif non imposable.

LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Le chapitre 012, doté de 9,06 M€ en 2026, représente dorénavant 62% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 60,5 % en 2025.

Différents paramètres contribuent à cette élévation. Numériquement, les effectifs seront stables sur la majeure partie de l'exercice au titre des emplois permanents, peu de départs en retraite étant prévus parmi les titulaires. Néanmoins, les derniers mois de l'année devraient constituer les premiers mois d'intervention des personnels supplémentaires que requerra le fonctionnement du futur Pôle enfance, avec 5 personnels qualifiés dans le domaine de la petite enfance pour satisfaire aux normes en vigueur au regard de la capacité d'accueil portée à 56 places, et 3 agents d'entretien (certains ne relevant pas d'un temps complet) prévus pour l'entretien de l'ensemble du Pôle. L'effort sur ce point au titre de 2026 sera de 27 K€ sur la masse salariale. L'ouverture d'une classe supplémentaire à la maternelle Prévert effective depuis septembre 2025 pèsera en année pleine sur l'exercice 2026 au travers du personnel supplémentaire qui a dû être spécifiquement embauché pour venir en soutien des enseignants, de même que certaines évolutions de situations individuelles décidées en cours d'année 2025.

Concernant les personnels non permanents, le budget tient compte, outre les remplacements courants, imprévisibles, et de courte durée, de remplacements plus longs liés à des indisponibilités d'agents sur de plus importantes séquences résultant d'ennuis de santé qui laissent augurer des convalescences longues. Ces remplacements sont rendus nécessaires pour assurer la continuité de service dans des conditions qui ne déstabilisent pas les équipes en place et ne compromettent pas la qualité d'accueil des usagers.

Le Budget tient également compte d'un nombre de vacataires stable, principalement mobilisés sur des dispositifs péri et extrascolaires, ou de loisirs, ou dédiés à la réussite éducative ou à la médiation, dont le nombre est constant. La ville continue par ailleurs à prévoir un Budget destiné à financer des postes d'apprentis, dans le domaine espaces verts et dans le domaine petite enfance.

Concernant les évolutions de carrière, qu'elles aient trait à des prises d'échelons, à des avancements de grade, voire à des nominations sur concours ou examens ou à la promotion interne, elles impactent le budget de la Ville qui continue à porter une attention particulière à la valorisation des parcours et à l'accompagnement des progressions individuelles, mais dans la limite des nécessités de service et des moyens budgétaires soutenables. A cet égard, le GVT est évalué sur l'exercice 2026 à un montant de 28 K€, soit 0,31 % de la masse salariale.

Ces évolutions affectent également le régime indemnitaire, qui reste un levier de motivation et d'attractivité important. Le recours aux heures supplémentaires reste surveillé et contenu, la récupération restant privilégiée par opposition au paiement. L'année budgétaire 2026 devra intégrer un volume spécifique à la tenue du scrutin des municipales, représentant un coût de 16 K€ couvrant des heures supplémentaires et indemnités forfaitaires de compensation des élections.

Les dépenses consacrées aux organismes sociaux, tels que le CNAS et le CAS des personnels de la ville de Dijon restent stables et se situent à 68 K€.

Concernant la part des dépenses contraintes, signalons que le point d'indice demeurera en 2026 encore inchangé, et qu'a priori, aucune mesure structurelle de revalorisation des grilles indiciaires n'est à l'ordre du jour et n'a donc été budgétée. Pour autant le budget intègre la hausse légale du SMIC au 1er janvier 2026 de +1,18%, impactant principalement les vacataires et les traitements indiciaires des personnels indiciaires dont la rémunération se calcule par référence à des indices de début de grille de catégorie C.

Le budget traduit également l'étape suivante de la hausse annoncée de la contribution retraite des personnels titulaires qui s'élève de 3 nouveaux points. Le taux de contribution employeur à la CNRACL, augmentant de 3 points chaque année de 2025 à 2028, sera ainsi porté en 2026 de 34,65 % à 37,35%, ce qui représente un coût pour la collectivité de 103 K€ et est le premier facteur de hausse du chapitre 012.

Figurent également parmi les autres facteurs inflationnistes :

- une nouvelle contribution de 0,15%, relative au versement mobilité régional et rural, qui grève la masse salariale et vient abonder le versement transport, soit + 7K€.
- le prélèvement constaté depuis 2025 au titre du fonds de compensation du supplément familial, dans le cadre d'un mécanisme national de péréquation, dont la cause résulte de l'abaissement du nombre d'agents recensés dans les effectifs comme percevant du supplément familial de traitement ;

La diminution actée sur le poste 6488 reflète le désintérêt des agents vis-à-vis du contrat de prévoyance proposé aux agents. Au vu du faible taux d'adhésion en 2025 (5 agents), la dotation au titre de la participation obligatoire de l'employeur a été revue à la baisse et concerne principalement la participation employeur versée aux agents adhérant à une mutuelle santé labellisée. La partie dédiée à la prévoyance s'élevait à 22 K€ en 2025.

La sinistralité constatée en 2025 ne génèrera pas de hausse du taux de l'assurance statutaire qui est passé, rappelons-le, à 5,72 % en 2024 suite au renouvellement du marché public dédié. La cotisation 2026 se maintient ainsi à son niveau de l'année précédente, soit 198 K€.

La masse salariale se rapportant à l'Ecrin, portée budgétairement par la Ville, s'élève à 366 K€ en 2026 (330 K€ en 2025). Ce montant sera remboursé à l'issue de l'exécution budgétaire par le budget annexe.

La commune de Talant demeure vigilante sur l'évolution de sa masse salariale et sur l'optimisation des moyens en personnel, tout en visant à maintenir un niveau de service satisfaisant et en phase avec les besoins du territoire et les projets

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 014)

Ce chapitre porte l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole qui augmente de 33 K€ en 2026 pour s'établir à 328 K€.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est budgété à hauteur de 24 K€, correspondant au montant du prélèvement 2025.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Les subventions accordées aux associations se maintiennent à 194 K€. Trois conventions ont été conclues avec les associations sportives percevant un montant annuel de subvention supérieur à 23 K€ parmi lesquelles le handball club de Talant qui bénéficiera d'une revalorisation de sa subvention de 5 K€.

Les aides au permis de conduire pour les jeunes, à l'apprentissage, à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de bornes anti-moustiques sont reconduites.

La subvention au CCAS qui équilibre le budget de fonctionnement de la structure est prévue à 538 K€ (507 K€ en 2025).

La contribution de la Ville au fonctionnement de l'Ecrin s'établira à 454 K€, en baisse de 33 K€. La part de la subvention de la Ville dans les recettes de l'Ecrin diminue (52 % en 2026 contre 55 % en 2025).

Les indemnités des élus sont revues légèrement à la hausse par rapport au BP 2025, tenant compte de l'incertitude générée par le renouvellement de l'exécutif communal indemnisé et la perspective d'une revalorisation du statut de l'Elu.

LES CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les intérêts financiers passeront à 275 K€ en 2026 contre 316 K€ en 2025.

Les intérêts d'emprunt n'augmentent que de 5 K€ mais l'incidence des intérêts courus non échus (ICNE) contribue à réduire fortement le poids budgétaire du chapitre 66.

Contrairement à l'an passé, le décalage du vote du BP en 2026 permettra de prendre en compte les écritures de contrepassation des ICNE passées en fin d'année qui viendront s'inscrire en diminution de 43 K€.

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (chapitre 68)

5 K€ de dotations aux provisions sont prévues en 2026 pour tenir compte comptablement de la dépréciation des comptes de tiers.

3-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Projet BP 2026	Variation	%
013-atténuations de charges	0,12	0,10	-0,02	-16,7%
70-produits des services du domaine,ventes diverses	1,04	1,05	0,01	1,0%
73-impôts et taxes	0,44	0,60	0,16	36,4%
731-fiscalité locale	10,04	10,14	0,10	1,0%
74-dotations et participations	3,15	3,16	0,01	0,3%
75-autres produits de gestion courante	0,03	0,04	0,01	33,3%
Total des recettes de gestion courante	14,82	15,09	0,27	1,8%
76-produits financiers				
77-produits exceptionnels				
Total recettes réelles de fonctionnement	14,82	15,09	0,27	1,8%

LES IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les impôts directs locaux

Fiscalité Ménage	Bases 2025 notifiées	Hypothèses de revalorisation des bases retenues	Bases 2026 estimées	Taux 2025	Produit 2026 attendu (y compris CoCor pour TFPB)
Foncier bâti	18 477 000	1,0%	18 661 770	48,00%	9 274 647
Foncier non bâti	23 800	0,0%	23 800	101,43%	24 140
Taxe d'habitation	1 002 500	1,0%	1 012 525	17,01%	172 231
	19 503 300		19 698 095		9 471 018

Le produit des impôts ménage à percevoir sur 2026 s'élèverait à 9,47 M€ sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases de +1 % pour le foncier bâti et la taxe d'habitation, et de stabilité pour le foncier non bâti.

Comme en 2025, ces recettes fiscales estimées sont amputées des exonérations de 30 % des bases de foncier bâti au bénéfice des bailleurs sociaux implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville du fait de la reconduction du dispositif.

Le produit de foncier bâti tient compte du coefficient correcteur instauré pour assurer la neutralité financière de la réforme instaurant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (1,033187). La commune continue à percevoir un produit de TH sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sur la base d'un taux de 17,01 % et de bases bénéficiant de la revalorisation forfaitaire.

Les autres impôts et taxes

La fiscalité reversée par la Métropole concerne la dotation de solidarité communautaire (DSC) basée sur le nouveau pacte financier et fiscal 2022-2026 adopté de 24 mars 2022. Alors que l'enveloppe globale baissait de 2 M€ (-1 M€ en 2022 et -1M€ en 2023), les nouveaux critères de répartition de l'enveloppe, favorable à la commune, ont permis une revalorisation du montant versé chaque année. Etablie à 394 216 jusqu'en 2021, la DSC a suivi l'évolution suivante : 414 102 € en 2022, 426 200 € en 2023, 430 421 € en 2024 et 434 795 € en 2025. La prévision 2026 est établie à 434 K€.

Le marché de l'immobilier repartant à la hausse, le rendement attendu de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu en augmentation à 460 K€. C'est une prévision prudente basée sur des encaissements 2025 de l'ordre de 510 K€.

La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est prévue en légère baisse à 190 K€, tenant compte d'une légère sous-réalisation en 2025.

La taxe locale sur la publicité extérieure se maintiendrait à 20 K€.

Concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FNPIC), l'ensemble intercommunal est depuis 2025 à la fois contributeur et bénéficiaire de ce dispositif de péréquation horizontale. Les critères pour le calcul du montant éligible au FNPIC étant inchangés en 2026, de même que l'enveloppe attribuée au niveau national, la prévision tient compte de la reconduction de la recette perçue en 2025, soit 160 K€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, le projet de BP 2026 table sur une stabilité au niveau national de l'enveloppe forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement avec une hausse des dotations de solidarité urbaine (+140 M€) et rurale (+150 M€). Cet abondement de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes devrait être financé par le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).

Pour tenir compte de ces éléments, la prévision budgétaire propose une dotation forfaitaire de l'ordre de 1,26 M€ tenant compte d'un écêtement de l'ordre de 66 K€, compensée en partie par une hausse de la dotation de solidarité urbaine de 25 K€. La dotation nationale de péréquation des communes baisserait de 10 % par rapport à 2025.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) se maintiendrait à son montant de 2025, soit 5,5 K€ attendus.

Les compensations d'exonération

Les compensations au titre des exonérations de taxe foncière sont attendues à hauteur de 230 800 €. Ce montant tient compte de la baisse dans le PFL 2026 de la compensation de d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels générant une perte pour la commune de l'ordre de 10 K€.

En 2026, l'allocation compensatrice pour l'exonération dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville devrait avoisiner les 170 K€. Le net à charge pour la commune de la reconduction du dispositif d'exonération de taxe foncière pour les bailleurs sociaux serait ainsi de l'ordre de 255 K€.

Les autres dotations

Des financements sont attendus au titre de la politique de la Ville hauteur de 34 600 €, et répartis comme suit : 18 K€ dans le domaine social pour l'accompagnement des jeunes dans l'emploi et des adultes en difficulté, ainsi qu'en faveur de la gestion urbaine de proximité (GUSP), 8 K€ au titre de l'animation culturelle avec les « quartiers d'été » et « l'été culturel », 1,5 K€ pour les conseils de territoire, 4 K€ pour le financement des actions de la vie sociale et citoyenne menées par la Turbine, 3,1 K€ pour des manifestations en faveur de la jeunesse et de la famille

Il n'y a plus de financement des actions portées par la médiathèque dans le cadre de la politique de la Ville. De plus, le financement incertain des manifestations sportives n'a pas donné lieu à une inscription de recettes.

Les dotations CAF passeraient de 564 K€ en 2025 à 645 K€ en 2026 tenant compte d'une réévaluation de 85 K€ des attributions pour la Petite Enfance.

La contractualisation avec la Ville de Daix rapportera 60 K€ à la commune, soit 42 K€ au titre de la mise à disposition de la police municipale et 18 K€ pour l'accueil d'enfants daixois dans les structures de la Petite Enfance

LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Sur la base du maintien à niveau constant des tarifs, les redevances usagers passent de 555 K€ à 543 K€. Cette tendance répercute la baisse des recettes attendues au niveau de la petite enfance face à la baisse de la fréquentation de la structure liée aux travaux les quatre derniers mois de l'année.

Les remboursements de charges du budget annexe au budget principal s'élèvent à 396 K€ dont 366 K€ de mise à disposition de la masse salariale.

Les redevances de concession dans les cimetières, alignées sur les recettes perçues en 2025, sont prévues à hauteur de 65 K€.

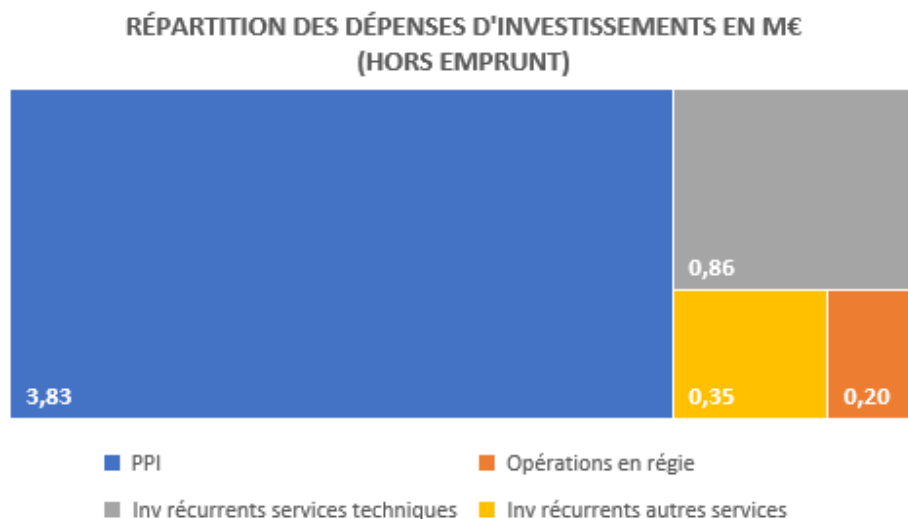
LES ATTENUATIONS DE CHARGES ET LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitres 013 et 75)

Tenant compte de la compensation de sinistralité encaissée en 2025 (82 K€) et sachant que les maladies ordinaires ne rentrent pas dans le périmètre d'éligibilité pour le remboursement de l'assurance statutaire, les recettes attendues sont revues à la baisse à 95 K€.

Les revenus des immeubles (presbytère, vignes, logements, salles de réunion APSALC) sont attendus à 43 K€ contre 34 K€ en 2025, tenant compte de la revalorisation annuelle des loyers mais également de recettes supplémentaires attendues sur les locations de salle au vu des demandes pour 2026.

3-3 L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)



L'investissement total prévisionnel (hors remboursement de la dette) s'élèvera à 5,24 M€ pour 2026, à un niveau constant par rapport au BP précédent (5,25 M€ en 2025). La trajectoire des investissements, portée par les projets structurants du mandat, se maintient en 2026.

LES PROJETS STRUCTURANTS DU MANDAT

En 2026, 3,83 M€ seront inscrits au titre des projets structurants restant à réaliser dans le plan pluriannuel d'investissement du mandat (tenant compte de l'avance de trésorerie versée à la SPLAAD pour l'opération Cap ouest maintenant comptabilisée « en autres opérations financières »). Ils représentent 73 % des dépenses d'investissement de l'année hors emprunt.

- L'ancien foyer Robert Grandjean : 50 K€

Pour la gestion de cette opération de travaux, il a été nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme sur une période couvrant les exercices 2025 à 2028.

Après les phases de réalisation de nombreux diagnostics, de déconnexion du bâtiment aux réseaux et de sécurisation du site, le budget prévu pour 2026 permettra de rentrer dans une phase plus opérationnelle d'études nécessaires à la programmation des travaux.

- Le projet Cap Ouest : 0,5 M€

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite des études nécessaires à la conception des futurs bâtiments commerciaux et d'habitation et au montage de la ZAC. La maîtrise foncière, déjà bien engagée, se poursuivra afin de permettre l'engagement des premières opérations tiroirs de déplacement des commerces.

Dans le cadre de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, la Ville versera 500 K€ en 2026 à la SPLAAD à titre d'avance de trésorerie.

Le réaménagement du square Allende, conçu grâce aux remarques recueillies lors de la phase de concertation, a été livré ou sera livré dans les prochains jours, marquant ainsi la première étape de ce grand projet.

- Le futur Pôle Enfance Mennetrier : 3,2 M€

Après une année intense de travaux en 2025, l'année 2026 verra les livraisons successives des différentes entités accueillies dans le pôle de l'enfance, conformément au planning initial.

La gestion en AP/CP permet d'ajuster les crédits de paiement suivant l'avancement des dépenses du chantier.

Les travaux en site occupé et sur un espace contraint sont réalisés en maîtrisant des nuisances, grâce notamment à la réalisation des extensions en structure bois.

La restructuration lourde de l'ancienne école a permis de conserver le bâti existant plutôt que de déconstruire et ainsi limiter l'empreinte carbone de l'équipement.

La partie extension est réalisée en ossature bois, avec une isolation extérieure en paille qui permet d'obtenir un niveau d'impact carbone construction au-delà de la réglementation RE 2025. Les eaux pluviales sont entièrement gérées et infiltrées à la parcelle ; malgré un espace très contraint.

- La vidéo protection urbaine : 80 K€

Après plusieurs années de déploiement sur l'ensemble de la Ville, des crédits seront reconduits pour la vidéoprotection à hauteur de 80 K€ en 2026, permettant de compléter le dispositif au cœur des quartiers.

Un travail concerté avec les riverains, les bailleurs sociaux, les polices municipale et nationale et la Préfecture a mené à une action concrète pour la tranquillité résidentielle et publique. Ainsi, dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB, une continuité de la vidéoprotection sera mise en œuvre.

- Opérations d'investissement relevant de la rénovation énergétique

Après d'importants travaux sur l'isolation des bâtiments municipaux en lien avec l'entretien sanitaire, les actions se poursuivent sur les éléments actifs du patrimoine (chaudières, déstratificateurs d'air...), ceci afin de combiner des effets durables sur les consommations énergétiques et le confort d'été.

LES DEPENSES RECURRENTES s'élèvent à 1,21 M€ dont 0,86 M€ portés par les services techniques. Elles sont en nette progression par rapport à 2025 (0,74 M€) et ne jouent plus en 2026 le rôle de variable d'ajustement. Elles portent en effet des crédits complémentaires (hors AP) destinés à l'équipement du Pôle Enfance pour 270 K€, ainsi que certains investissements importants tels que :

- Travaux de bâtiments pour 226 K€ et d'aménagement de terrains pour 79 K€
- Logiciels antivirus et antispams, logiciels microsoft et matériels informatiques et téléphoniques pour 58 K€
- Changement des tapis de judo et des tapis moquette de MTE pour 27 K€
- Véhicules espaces verts et balayeuse pour le CTM pour 210 K€
- Travaux de concession dans le cimetière pour 45 K€

Par ailleurs, des frais d'étude sont budgétés à hauteur de 171 K€, parmi lesquels 50 K€ permettant de définir le projet et démarrer la conception du complexe sportif mutualisé Marie-Thérèse Eyquem ; et 40 K€ destinés à la création d'un hangar au CTM en prévision des travaux à intervenir sur le CCPJ.

LES TRAVAUX EN REGIE sont reconduits à hauteur de 0,2 M€ en 2026. Ils portent pour moitié sur les travaux de bâtiments et pour moitié sur l'entretien des terrains.

LA GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Au 01/01/2026, trois opérations sont gérées en autorisations de programme/ crédits de paiement :

- la création du Pôle Enfance dont les travaux sont toujours en cours, et présentant une inscription en crédits de paiement 2026 de 3 200 000 € ; les crédits inscrits non réalisés en 2025 seront lissés sur les exercices ultérieurs et il sera procédé à un ajustement des crédits de couverture 2026 au budget supplémentaire,
- l'extension du restaurant de l'école Curie dont les derniers paiements sont intervenus en 2025 et qui devra être soldée (177 182 € de crédits annulés),
- la dépollution et la déconstruction de l'ex foyer Robert Grandjean représentant un coût total de 3 697 000 € avec une couverture en crédits de paiement de 50 000 € en 2026 pour les études préalables.

Opérations d'investissement	Millésime création AP	Autorisations de programme			Crédits de paiement				Crédits inscrits BP 26	Crédits restants à financer	
		Montant AP initiale	Révisions	Montant AP Totale	réalisés 2023	réalisés 2024	inscrits 2025	Réalisés 2025	2026	2027	2028
Extension du restaurant Curie 2023-PSIM001	2023	1 350 400	400 400	1 750 800	717 834	827 507	77 000	28 276		128 458	
Création du pôle Enfance 2023-PSIM002	2023	7 318 500		7 318 500	100 222	352 762	3 219 500	3 078 350	3 200 000	446 016	
Déconstruction ex foyer Grandjean 2025-PSIM003	2025	3 697 000		3 697 000					50 000	2 265 000	1 382 000
TOTAL		12 365 900	400 400	12 766 300	818 057	1 180 269	3 296 500	3 106 626	3 250 000	2 839 474	1 382 000

Les crédits de paiement 2026 de couverture des autorisations de programme participeront à l'équilibre budgétaire 2026 à hauteur de 3,25 M€.

En fonction de l'avancement du projet relatif au pôle des Sports visant à regrouper les équipements sportifs sur le site de Marie-Thérèse EYQUEM et ainsi permettre une mutualisation de leur gestion, une autorisation de programme pourra être proposée sur l'exercice 2026 lors d'une étape budgétaire ultérieure.

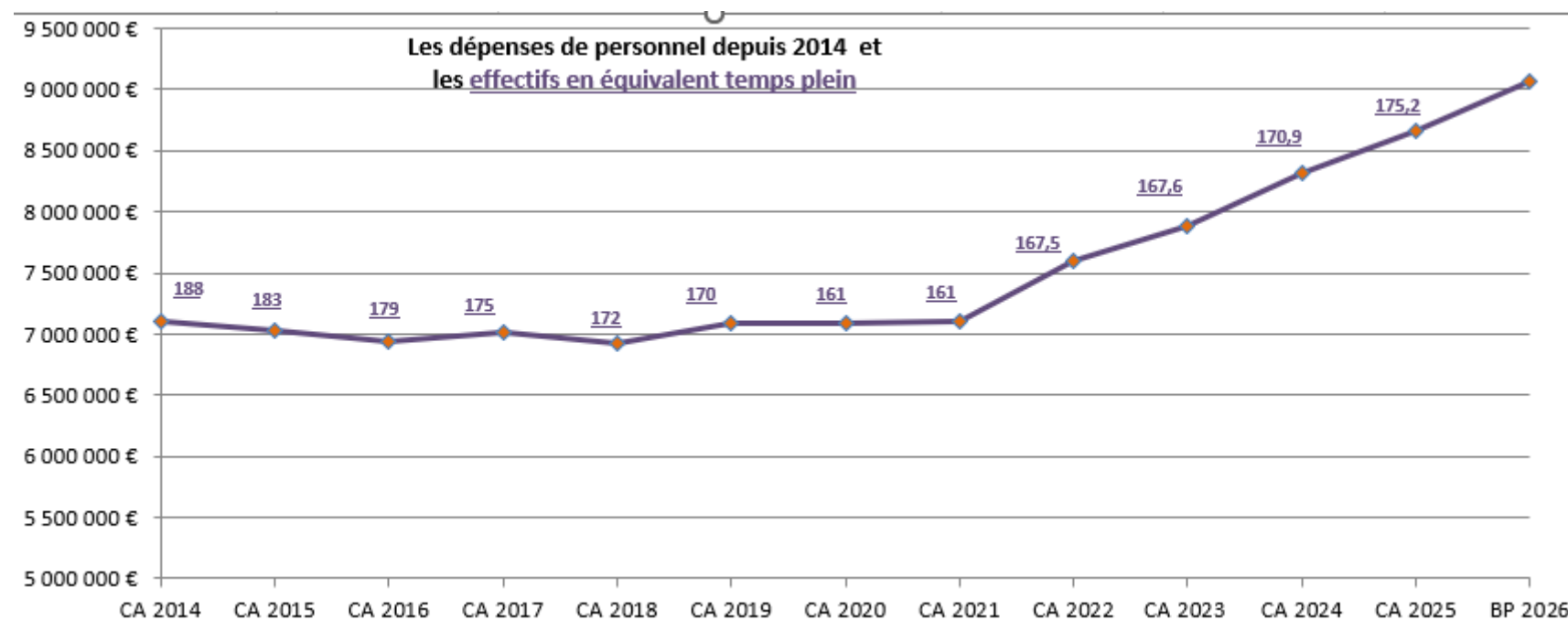
LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le financement des investissements 2026 se fera pour partie par emprunt (3,8M € d'emprunt d'équilibre), par le FCTVA à hauteur de 620 K€ et par le biais de subventions d'investissement pour 1,04 M€. Concernant ces dernières, il s'agit de la part 2026 à encaisser se rapportant à des subventions déjà notifiées (DETR, Subvention CD 21 et CAF pour le Pôle Enfance, Agence de l'Eau pour la tranche 2 des Cerisiers). Les subventions à solliciter sur les nouveaux projets d'investissement, encore incertaines, ne figurent donc pas dans les prévisions budgétaires 2026.

La dotation aux amortissements participera également à hauteur de 620 K€.

ANNEXE I : LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

Evolution de la masse salariale

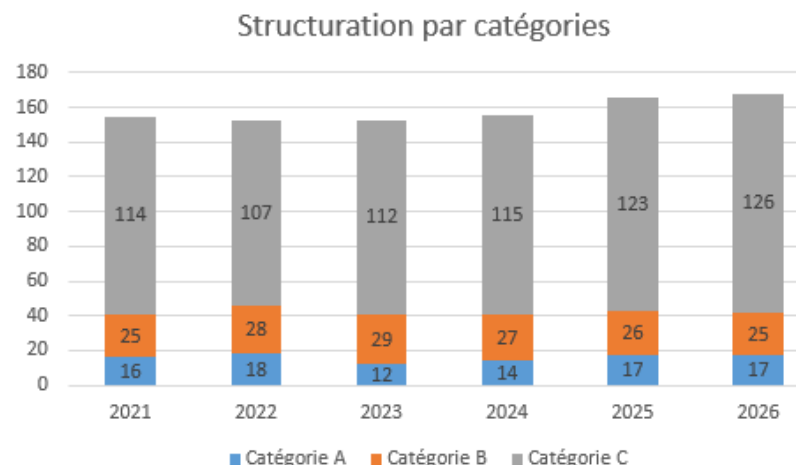


L'évolution de la masse salariale au cours des deux derniers mandats fait apparaître sur la période 2014-2020 une stabilisation des dépenses de personnel conjuguée à la baisse des effectifs de 27 ETP. A partir de 2021, la masse salariale augmente de façon conséquente, malgré une gestion maîtrisée des effectifs, sous l'effet des mesures successives de revalorisation salariale engagées de 2022 à 2024.

Pour 2025, la masse salariale devrait s'établir à environ 8,66 M€, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2024.

En 2026, elle pèsera pour 9,06 M€ dans le budget communal. Sur les 400 M€ de hausse ¼ provient de la hausse de 3 points des taux de cotisation CNRACL à charge des employeurs territoriaux.

Evolution des effectifs sur postes permanents pourvus



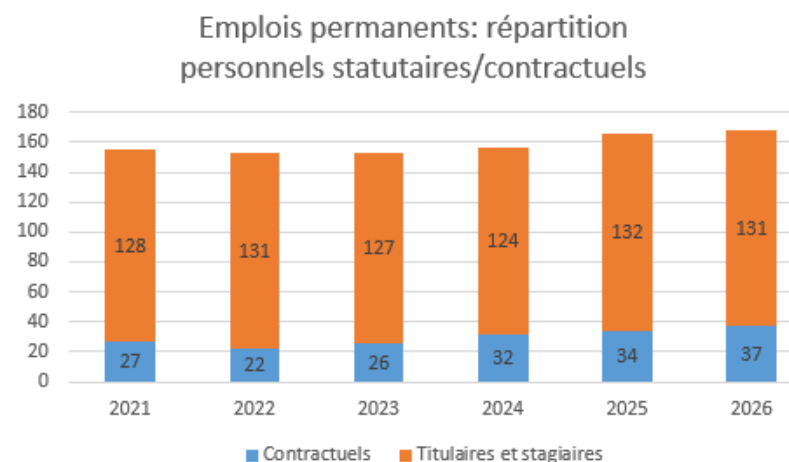
Les chiffres sont issus des comptes administratifs pour la période 2021/2025 et reprennent les effectifs au 1^{er} janvier pour 2026.

Les effectifs sur postes permanents progressent sur la période 2025-2026, principalement du fait de remplacements pour raisons de santé constatés sur les postes de catégories C.

Les chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2026 ne tiennent pas compte des recrutements induits par l'entrée en fonctionnement du futur Pôle Enfance sur les derniers mois de l'année.

La structuration laisse apparaître en 2026 un pourcentage moyen de catégories C établi à 75 % du total contre 15 % en catégorie B et 10 en catégorie A.

Répartition des personnels statutaires/personnels contractuels



Les emplois permanents sont constitués à près de 78% de personnes statutaires (fonctionnaires territoriaux voire fonctionnaires détachés conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique).

La proportion de personnels contractuels sur emplois permanents reste stable autour de 22% : certains d'entre eux peuvent avoir vocation à devenir des personnels statutaires uniquement lorsqu'aucun concours n'est exigé, d'autres correspondent à des emplois spécifiques ou des emplois qui n'ont pu être pourvus par des fonctionnaires en poste ou personnes sur liste d'aptitude de concours. Enfin, certains contractuels sont présents temporairement tant qu'existe un motif de remplacement liée à l'absence du titulaire du poste.

Les évolutions de cette répartition sont difficiles à déterminer compte-tenu de la relative perte d'attractivité de la Fonction Publique.

Structuration des rémunérations (données comptes administratifs au 31/12/N)

Nature du statut et rémunérations totales	2024	2025	% 24/25
contractuels et vacataires rémunération totale	2 062 856 €	1 942 000 €	-5,86%
titulaires rémunération totale	5 838 126 €	6 264 165 €	7,30%
Total des rémunérations tous statuts	7 900 982 €	8 206 165 €	3,86%

Répartition des effectifs permanents (ETP) par catégorie et par sexe (données comptes administratifs au 31/12/N)

Nature de la catégorie et postes budgétaires permanents pourvus	31/12/2024	Nombre H/F	31/12/2025	Nombre H/F	% 24/25
A	14,00	7/7	17,0	8/9	21,43%
B	27,00	10/17	26,0	9/17	-3,70%
C	115,00	40/75	123,0	42/81	6,96%
TOTAL	156,0	57/96	166,0	58/101	6,41%

Modalités du temps de travail des agents permanents (données comptes administratifs au 31/12/N)

Temps de travail des agents permanents	2024	2025	% 24/25
pourcentage d'agents travaillant à Temps complet	91,67%	90,37%	-1,42%
pourcentage d'agents travaillant à Temps non complet	2,56%	3,61%	41,02%
pourcentage d'agents travaillant à Temps partiel	5,77%	6,02%	4,33%
Nombre d'agents ayant un temps de travail annualisé	12	16	33,33%

ANNEXE II : PRINCIPALES EVOLUTIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

La mobilisation d'emprunt 2025

Pour financer son besoin d'emprunt 2025, la Ville a eu recours à plusieurs mobilisations d'emprunts nouveaux. Cela s'est traduit par la souscription :

- D'un emprunt à taux variable (Euribor 3M + 0,87%) de 750 000 € auprès du Crédit agricole le 06/05/2025
- D'un emprunt à taux fixe de 3,35 % de 750 000 € auprès du Crédit mutuel le 09/05/2025
- D'un emprunt à taux variable (Euribor 3M + 0,80%) de 1 000 000 € auprès du Crédit agricole le 08/10/2025
- D'un Emprunt à taux fixe de 3,57 % de 750 000 € auprès de la Caisse d'Epargne le 26/12/2025. Ce dernier décaissé en 2026 n'impacte pas l'encours de dette arrêté au 01/01/2026

A travers ces 4 réalisations d'emprunt, la ville a continué de diversifier ses prêteurs et panacher entre taux fixes et taux variables.

L'amortissement de ces 4 nouveaux prêts pèsera pour 153,5 K€ en capital et 93,9 K€ de charge d'intérêts sur l'exercice 2026.

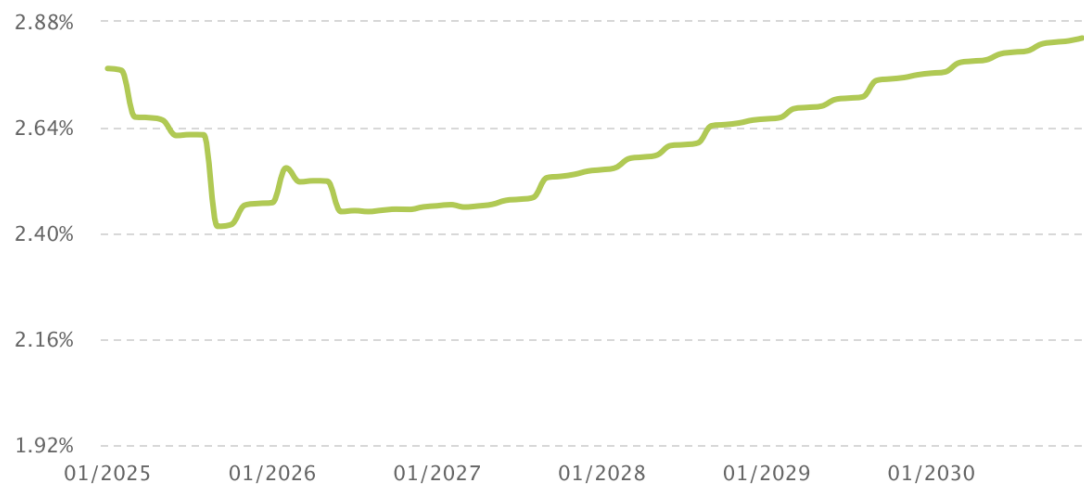
L'encours de dette au 01/01/2026

Encours de dette au 01/01/2025	8 779 838,59
Désendettement	852 740,32
Mobilisation d'emprunt	2 500 000,00
Flux net de dette	1 647 259,68
Encours de dette au 01/01/2026	10 427 098,27

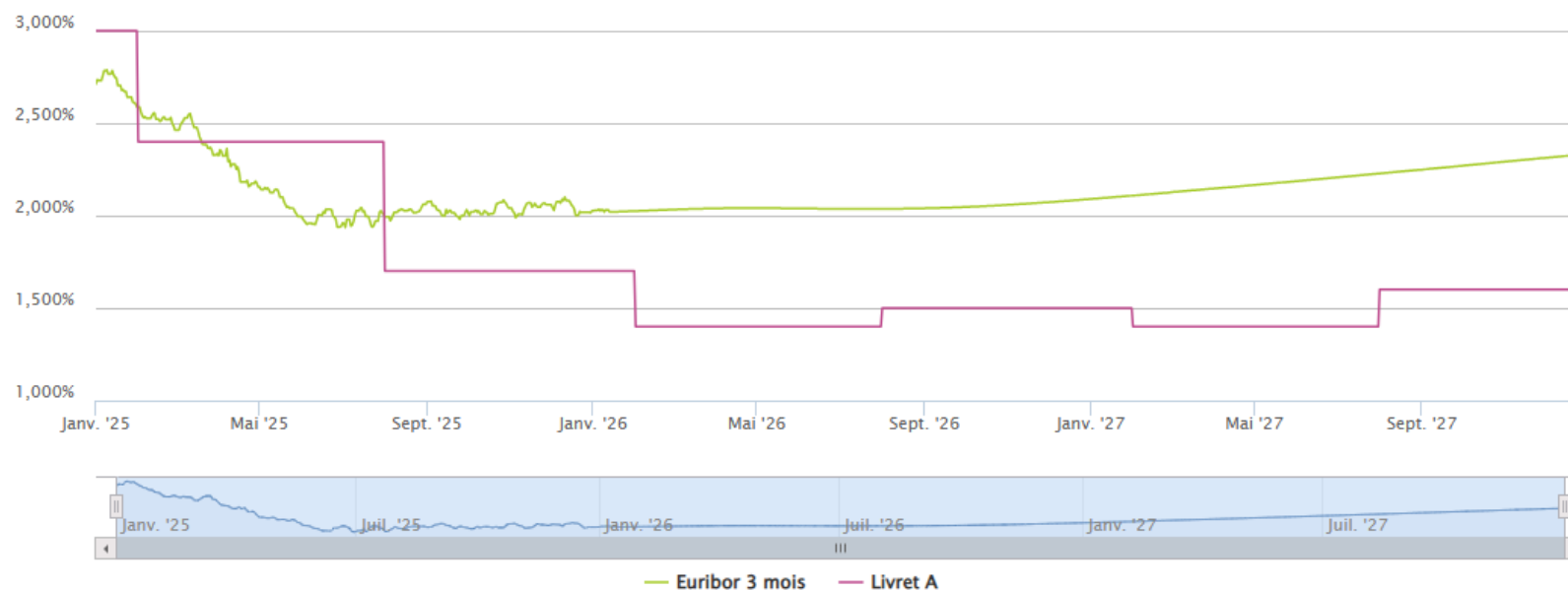
L'amortissement du capital s'est élevé à 0,853 M€ en 2025. Tenant compte de la mobilisation d'emprunts nouveaux pour de 2,5 M€, un flux net de dette de l'ordre de 1,65 M€ aura été généré en 2025. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève ainsi à 10 427 098,27 €.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 427 098 €	2,47%	13 ans et 10 mois	7 ans et 1 mois	13

Tenant compte des nouveaux emprunt réalisés en 2025, l'encours est constitué de 13 lignes de crédits conclus auprès de 6 partenaires bancaires différents. Le taux moyen de la dette talantaise, en baisse au 01/01/2026 par rapport à 2025, devrait repartir à la hausse pour atteindre 2,76 % en 2030.



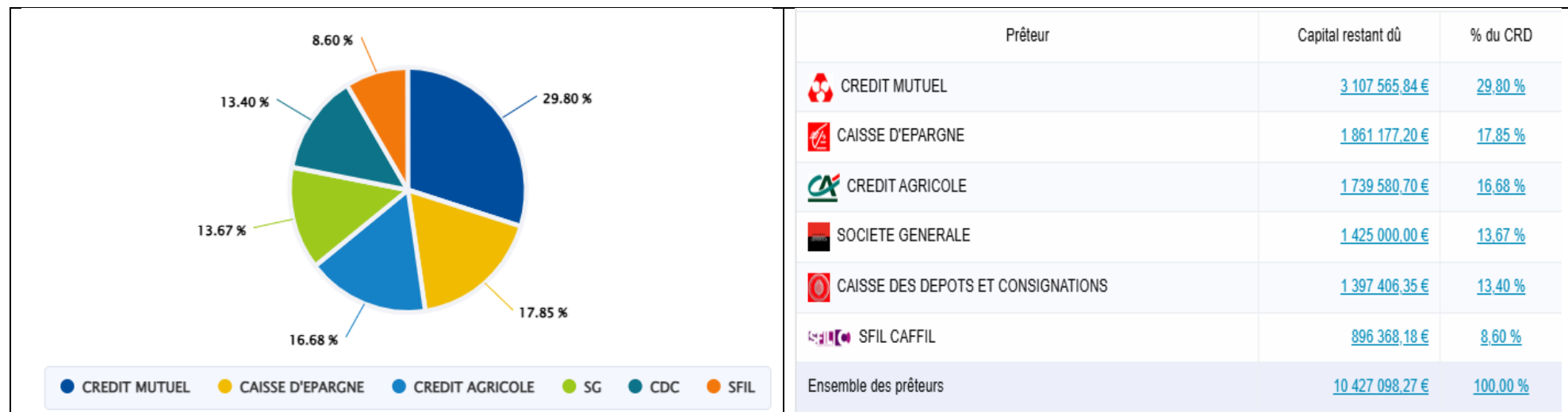
Hypothèses d'évolution des principaux indices financiers s'appliquant à notre encours de dette pour la période 2025-2027 (source finance active au 12/01/26)



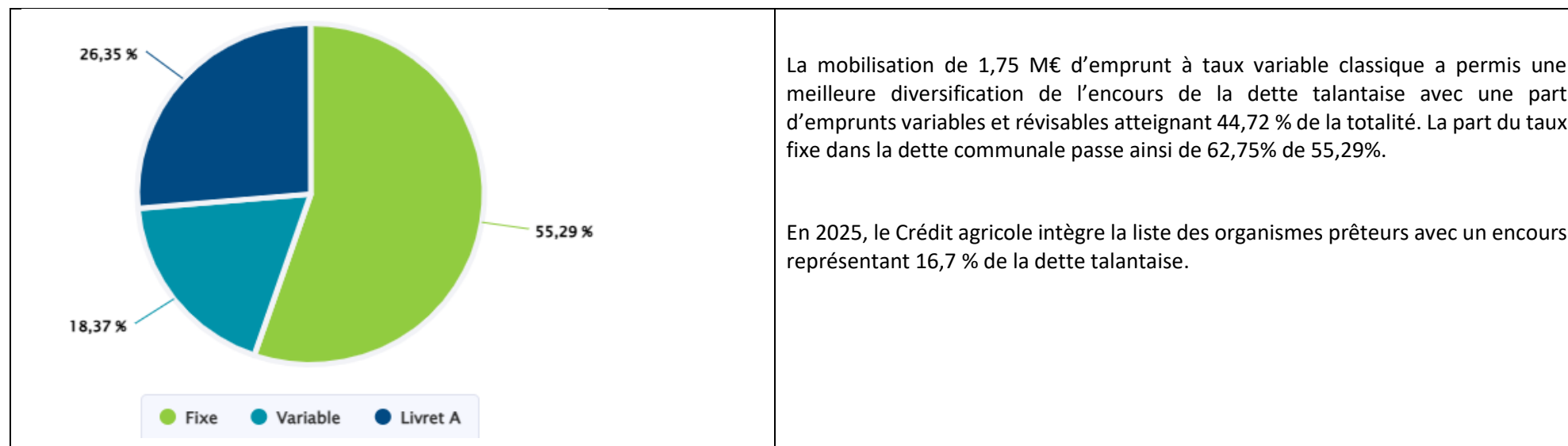
16, 7 % de l'encours repose sur l'index Euribor 3 mois qui cote 2,0260 % au 01/01/2026 et 24,4 % de l'encours est indexé sur le livret A fixé à 1,7000 % au 01/01/2026. Si l'eurobor 3 mois va poursuivre sa progression en 2026 et 2027, le livret A devrait continuer à décroître (1,5000 % au 01/01/2027).

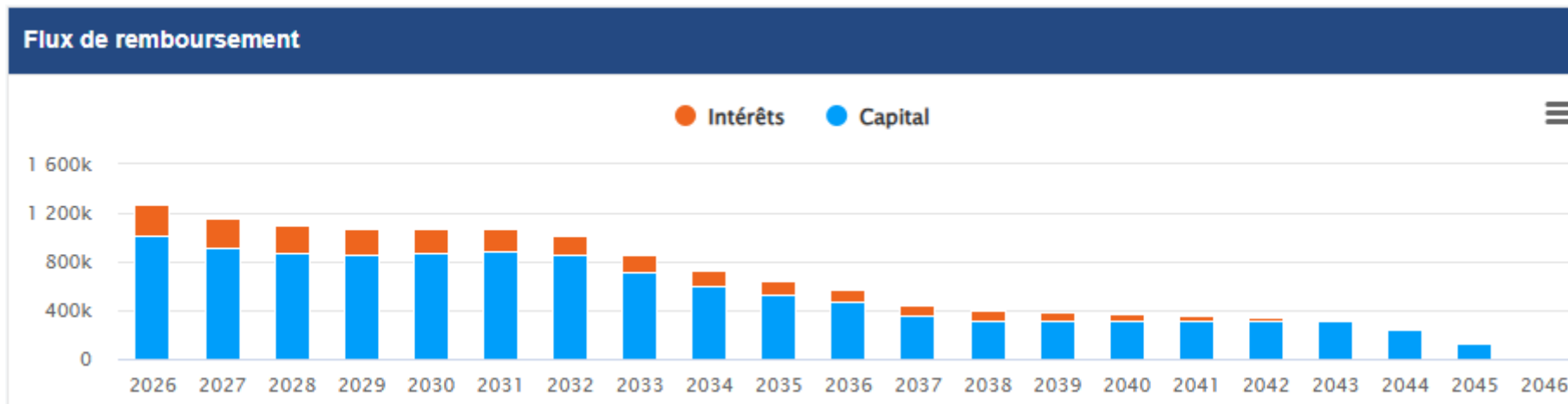
Des partenaires bancaires classiques et solides

Répartition par prêteur



Dettes par type de risque





En 2026, l'annuité de la dette s'élèvera à 1,28 M€ dont 1,01 M€ de remboursement en capital et 0,27 M€ d'intérêts estimés. 40 K€ d'intérêts courus non échus (ICNE) devraient être inscrits au budget 2026, ils seront diminués du montant des contrepassations intervenant sur l'exercice au titre des ICNE 2025.

La charge financière augmente de 25 K€ de 2025 à 2026, soit -52 K€ de dégressivité des intérêts des emprunts antérieurs à 2025 et +77 K€ d'intérêt des nouveaux emprunts.

L'amortissement en capital croît de 157 K€ de 2025 à 2026, soit +33 K€ de progressivité du remboursement en capital des emprunts antérieurs à 2025 et +124 K€ d'amortissement en capital des nouveaux emprunts.

Les prévisions budgétaires 2026 ne tiennent pas compte de la mobilisation sur 2026 d'une part de l'emprunt d'équilibre arrêté à 3,8 M€.

LE BUDGET ANNEXE « GESTION DE L'ECRIN »

L'activité de l'Ecrin

Une programmation culturelle enrichie de médiations culturelles à destination de tous :

- 37 spectacles produits ou coréalisés avec des acteurs culturels de la région Bourgogne Franche-Comté
- Maintien de la politique tarifaire d'accessibilité avec un prix médian établi à 35 €
- Renforcement des actions dans le cadre du PEAC
 - 3 à 4 spectacles pour l'ensemble des scolaires talantais (élémentaires, maternelles et collégiens) dispensées par des compagnies régionales
 - Des médiations culturelles régulières pour tous (répétitions, filage technique, visite des lieux, rencontres avec les artistes...)
- Poursuite du développement des offres billetterie pour plus de proximité avec les administrés (abonnements, remises, etc...)

Un équilibre avec les locations événementielles :

- Près de 90 jours d'exploitation locative sur l'année et des partenaires récurrents

Pour aller plus loin

Rééquilibrage progressif entre la programmation et le locatif

Poursuivre l'amélioration de l'accueil lors des privatisations

- Installations de lumières d'ambiance en salle Saint-Exupéry
- Amélioration de l'espace d'accueil du public (foyer de l'Ecrin notamment)
- Amélioration des conditions sonores de la salle pour plus de confort pour le public

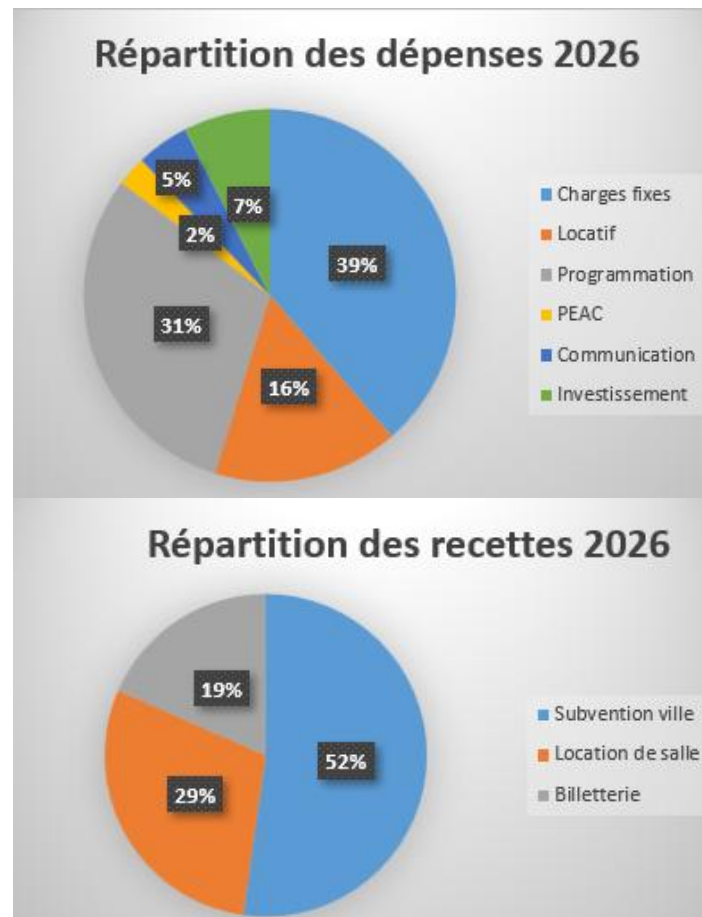
Maintien d'une programmation éclectique et équilibrée entre différentes esthétiques (théâtre, musique, humour...)

Le projet de budget 2026

Le projet de budget 2026 de l'Ecrin, soit 869 K€ en fonctionnement et 65 K€ en investissement (entièrement financé par la dotation aux amortissements), se présente de la manière suivante :

Dépenses :

- Masse salariale : 365,6 K€
- Fonctionnement courant : 438,1 K€
- Investissement : 65,3 K€



Recettes :

- Billetterie : 160 K€
- Location salle : 255 K€
- Subvention commune : 454 K€

Les dépenses de fonctionnement

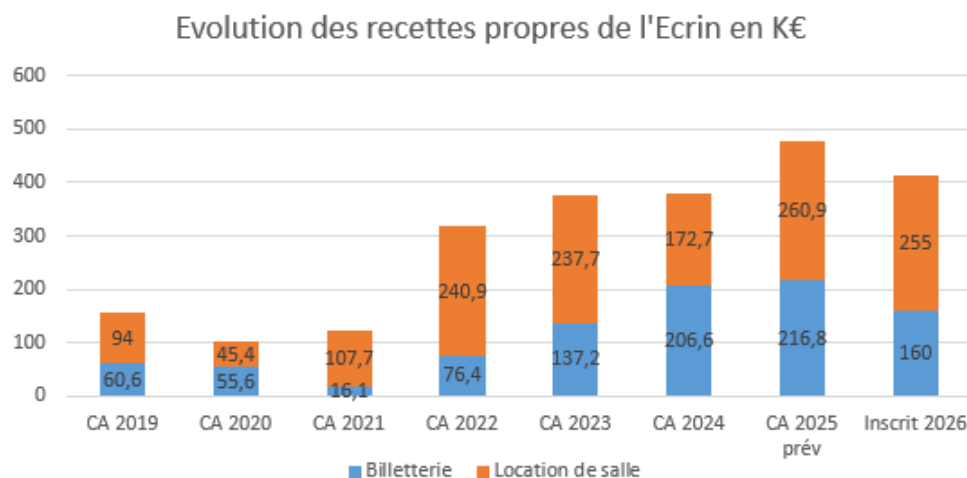
Le projet de budget 2026 a été établi sur la baisse d'une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement (+0,2 % de hausse).

Une évolution a été entamée depuis 2024 avec l'augmentation quantitative et qualitative des spectacles de la saison culturelle de l'Ecrin. L'année 2026 devrait être consacrée à la recherche d'un nouvel équilibre entre programmation et locatif afin d'améliorer la rentabilité de l'équipement

Le coût de la programmation culturelle tarifée est prévu à 266 K€, en légère diminution (-3,1 %), et les spectacles devraient rapporter 160 K€ de recettes de billetterie. Au niveau de la programmation, la consolidation d'un modèle économique entre achat, coréalisation et location restera toujours de mise, permettant ainsi une gestion maîtrisée des dépenses et des recettes.

La Ville consacre par ailleurs 22,3 K€ au Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) qui matérialise l'offre culturelle gratuite de la commune au bénéfice des habitants, des scolaires et des collégiens. Trois à quatre spectacles seront offerts en 2026 au titre du PEAC.

Enfin, le développement commercial se poursuit sur la partie « évènementiel » avec une contribution qui passerait de 95 K€ à 140 K€. 2026 sera consacrée à l'optimisation des recettes de location de salles visant à poursuivre l'expansion des recettes d'exploitation de l'Ecrin.



En 2026, la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement est de 366 K€, en hausse de 36 K€ par rapport à 2025 avec un coût du recours au personnel intermittent plus important et une masse salariale qui évolue sous l'effet du GVT et des hausses de cotisation CNRACL (+10K€).

Concernant les recettes de fonctionnement, la subvention de la Ville ne représente plus que 52% des recettes contre 55% en 2025, 60 % en 2024 et 65 % en 2023. Cela s'explique en 2026 par la hausse des recettes de locations de salles attendues qui passeraient de 27 à 29 % de la totalité.

Les investissements de l'Ecrin, prévus à hauteur de 65 K€, sont financés par la dotation aux amortissements. L'acquisition d'équipements permettant l'économie de frais de location de matériels et le confort des utilisateurs est recherchée.